



UN ORGANISME DE RÉGLEMENTATION MODERNE ET EFFICACE

RAPPORT ANNUEL

2022



Information and Privacy
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario



Information and Privacy
Commissioner of Ontario
Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario

LE 7 JUIN 2023

L'honorable Ted Arnott

Président de l'Assemblée législative de l'Ontario

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2022 du CIPVP, *Un organisme de réglementation moderne et efficace*. Ce rapport, qui porte sur la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, donne un aperçu des activités, initiatives et recommandations notables de l'année dernière.

En tant qu'organisation qui aspire à être un organisme de réglementation moderne et efficace, le CIPVP s'engage à obtenir des résultats concrets au bénéfice de la population ontarienne. Nous nous efforçons de renforcer la confiance des Ontariennes et Ontariens dans le respect de leurs droits en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information en défendant activement leurs droits dans les domaines stratégiques clés qui ont une incidence sur leur vie, en traitant leurs plaintes et appels de façon équitable et pertinente, en temps opportun, et en maintenant leur confiance dans l'excellence organisationnelle du CIPVP.

En 2022, nous avons réalisé certains gains dignes de mention quant aux droits en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée en Ontario. Le présent rapport donne un aperçu de nos activités et réalisations de l'année dernière, et souligne notre engagement de protéger et de promouvoir les droits de la population ontarienne en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information.

Des renseignements supplémentaires, dont des statistiques, analyses et documents complémentaires, sont accessibles dans notre site Web à www.cipvp.ca/a-propos-de-nous/rapport-annuel

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Patricia Kosseim

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario



TABLE DES MATIÈRES

Message de la commissaire	02
Vision du CIPVP	04
Plaidoyer	
La protection de la vie privée et la transparence dans un gouvernement moderne	08
Les enfants et les jeunes dans un monde numérique	10
La confiance dans la santé numérique	14
La nouvelle génération des forces de l'ordre	18
Pertinence	
Réduire l'arriéré de dossiers	22
Tendances marquantes au sein des Services de tribunal administratif	23
Exemples de cas	23
Responsabilité	
Faire du CIPVP une organisation numérique moderne	28
Le CIPVP, un employeur de choix	28
Renforcer la gouvernance et la responsabilisation au CIPVP	29
Conformité	30
Le CIPVP en chiffres	35
Sommaire de l'année	36
Faits saillants des statistiques	38
Organigramme	44
État financier	45



MESSAGE DE LA COMMISSAIRE

Tout au long de ma carrière, j'ai eu l'honneur de travailler dans divers organismes de réglementation qui ont la lourde responsabilité de veiller au respect des lois relatives à la protection de la vie privée et à l'accès à l'information dans un monde numérique en évolution rapide. J'ai également travaillé au sein d'institutions publiques qui doivent appliquer des exigences dans des conditions réelles, ainsi qu'avec des praticiens perspicaces qui ont un sens très pratique des possibilités et des défis en jeu, des universitaires qui consacrent leur carrière à faire progresser les connaissances dans ce domaine essentiel, et des groupes dévoués de la société civile qui jouent un rôle vital dans la promotion des droits en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée dans l'intérêt de tous.

Cette vaste expérience m'a appris à écouter et à valoriser les nombreux points de vue exprimés sur les questions complexes qui nous concernent. Elle m'a inculqué un sens de l'humilité avec lequel j'aborde mon travail et une tendance naturelle à consulter les autres et à collaborer avec eux pour trouver des solutions pragmatiques ayant des effets positifs.

C'est pourquoi, lorsque j'ai entamé mon mandat de commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, j'avais pour ambition de diriger un organisme de réglementation moderne et efficace, chargé d'encourager le respect de la loi et de promouvoir la confiance du public dans nos institutions publiques.

Pour atteindre cet objectif, mon bureau s'efforce de jouer un rôle consultatif et constructif auprès des institutions. L'année 2022 nous a offert de nombreuses possibilités en ce sens. Nous avons communiqué avec des organisations dans les secteurs que nous réglementons pour leur faire savoir comment elles peuvent tirer parti de l'expertise du CIPVP en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée lorsqu'elles élaborent de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives en demandant une **consultation** avec mon bureau. Lorsque des organisations collaborent avec nous de manière proactive, nous pouvons mieux comprendre leurs réalités, formuler des commentaires sur l'adoption et l'implantation de nouvelles technologies et contribuer à résoudre des préoccupations en amont avant qu'elles ne se transforment en véritables problèmes en aval.

Pour être un organisme de réglementation moderne et efficace, nous devons également faire preuve de mesure et d'équilibre dans nos interventions et adopter une approche fondée sur le risque dans le cadre de notre rôle de surveillance. Ce rôle ne se résume pas à rendre des ordonnances et à infliger des amendes et des sanctions en cas de problème; il consiste aussi à aider les organisations à tirer les leçons de leurs erreurs et à éviter qu'elles ne se reproduisent. Notre **examen** du nombre élevé d'atteintes à la vie privée attribuable à des

Cette vaste expérience m'a appris à écouter et à valoriser les nombreux points de vue exprimés sur les questions complexes qui nous concernent. Elle m'a inculqué un sens de l'humilité avec lequel j'aborde mon travail et une tendance naturelle à consulter les autres et à collaborer avec eux pour trouver des solutions pragmatiques ayant des effets positifs. »

télécopies mal acheminées dans un hôpital, notre collaboration avec un ministère afin de régler ses problèmes particuliers en matière d'accès à l'information et **notre réaction** à une grave cyberattaque survenue dans une municipalité régionale témoignent de cette approche pratique et proportionnelle à l'égard de notre rôle de réglementation.

Pour atteindre son objectif de constituer un organisme de réglementation moderne et efficace, le CIPVP est résolu à obtenir des résultats concrets qui sont avantageux pour la population ontarienne. Nos **quatre priorités stratégiques** orientent notre travail proactif et nous concentrent sur les questions qui comptent le plus pour les Ontariennes et les Ontariens dans les domaines où nous pouvons avoir le plus d'influence positive. Pour assurer un leadership éclairé et exercer une influence dans ces domaines nouveaux et émergents, nous devons réunir de nombreuses personnes de talent et recueillir le point de vue d'une foule d'intervenants de l'extérieur.

Pour ce faire, le CIPVP a constitué un **Conseil consultatif stratégique** permanent, qui se compose de 25 experts de la protection de la vie privée et de l'accès à l'information provenant de tous les secteurs qui sont assujettis à notre réglementation. Pour tenir compte du point de vue des enfants et des jeunes de l'Ontario et répondre à leurs besoins particuliers, nous avons également constitué un nouveau **Conseil consultatif de la jeunesse**. En septembre 2022, nous avons accueilli la **première chercheuse résidente** du CIPVP, la professeure **Teresa Scassa**, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en politiques et droit de l'information de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Ce nouveau programme représente une occasion unique pour des spécialistes tels que la professeure Scassa d'appliquer leurs connaissances approfondies et leur expertise à l'élaboration de politiques concrètes dans des domaines prioritaires clés.

Pour être un organisme de réglementation moderne et efficace, nous devons aussi respecter les normes élevées que la population ontarienne attend de nous. Avec cet objectif en tête, nous avons beaucoup travaillé au cours de l'année écoulée pour fournir aux Ontariennes et aux Ontariens des services numériques conviviaux et une meilleure expérience lorsqu'ils communiquent avec notre bureau. Nous avons entrepris un examen des processus et procédures de notre tribunal et dressé un plan concret visant à renforcer notre capacité à assurer le règlement des appels et des plaintes en temps opportun, à rendre des décisions en langage clair et à élaborer des documents d'orientation pratiques et utiles en misant sur les leçons tirées des affaires que nous avons traitées.

Enfin, en vue de devenir un organisme de réglementation moderne et efficace, nous innovons dans notre propre milieu de travail. Nous modernisons nos méthodes et nous utilisons des outils de

collaboration en ligne pour mieux mobiliser le personnel dans le cadre de la nouvelle réalité que représente le travail hybride. Nous avons également adopté des pratiques exemplaires en matière de gestion financière, des fonctions de contrôle et de gouvernance interne afin de mieux nous responsabiliser à l'égard des personnes que nous servons.

Tout en jetant un regard sur l'an dernier, je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux membres de mon personnel. Leurs connaissances approfondies, leur travail soutenu et leur dévouement ont contribué pour beaucoup à la réalisation de nos objectifs et à l'avancement de notre mission.

En 2022, nous avons réalisé certains gains dignes de mention quant aux droits en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée en Ontario. Le présent rapport donne un aperçu de nos activités et réalisations de l'année dernière, qui démontrent notre engagement de protéger et de promouvoir les droits de la population ontarienne en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information.



Patricia Kosseim

Commissaire



VISION DU CIPVP

MISSION

BUTS

ÊTRE UN ORGANISME DE RÉGLEMENTATION

NOTRE MISSION CONSISTE À RENFORCER LA CONFIANCE DES D'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE



Défendant activement leurs droits dans les domaines stratégiques clés qui ont une incidence sur leur vie



Faire valoir les droits des Ontariennes et des Ontariens en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information en collaborant avec les institutions publiques pour établir des principes fondamentaux et des cadres de gouvernance exhaustifs en vue du déploiement responsable de technologies numériques.



Promouvoir les droits des enfants et des jeunes en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information en favorisant leur littératie numérique et l'expansion de leurs droits numériques, tout en tenant les institutions responsables de protéger les enfants et les jeunes qu'elles servent.



Contribuer à renforcer la confiance du public dans les forces de l'ordre en travaillant avec les partenaires concernés pour élaborer les balises nécessaires à l'adoption de nouvelles technologies et d'approches communautaires qui protègent à la fois la sécurité publique et les droits des Ontariennes et Ontariens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.



Favoriser la confiance dans le système de soins de santé numérique en veillant à ce que les dépositaires respectent les droits de la population ontarienne en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information, et l'utilisation novatrice des renseignements personnels sur la santé à des fins de recherche et d'analytique dans la mesure où elle sert le bien public.

APPROCHES TRANSVERSALES

VALEURS

1. Nous tiendrons compte des facteurs liés à l'accessibilité et à l'équité afin de réduire les inégalités quant aux résultats dans les communautés marginalisées.
2. Nous nous efforcerons de consulter les partenaires et les intervenants concernés et de collaborer avec eux.

RESPECT

Nous traitons tous les gens avec respect et dignité, et nous privilégions la diversité et l'inclusivité.

INTÉGRITÉ

Nous assumons la responsabilité de nos actes et nous cherchons à faire preuve de transparence afin de favoriser l'examen du public.

MODERNE ET EFFICACE AYANT UNE RÉELLE INCIDENCE.

ONTARIENS DANS LE RESPECT DE LEURS DROITS EN MATIÈRE DE VIE, EN :



Traitant les plaintes et les appels de façon équitable et pertinente, en temps opportun

Assurer le règlement en temps opportun des appels en matière d'accès et des plaintes relatives à la protection de la vie privée, en définissant et en faisant respecter les normes de service applicables.



Rendre des décisions concises et en langage simple, qui sont équitables et pertinentes pour les parties, et qui favorisent la conformité à la loi.



Favoriser la compréhension de la loi et la participation au processus d'appel du CIPVP en publiant des orientations concrètes, fondées sur les tendances et les leçons tirées des affaires que nous avons traitées.



Préservant leur confiance dans l'excellence organisationnelle du CIPVP

Transformer le CIPVP en une organisation numériquement conviviale, en fournissant des services de manière plus efficace et rentable en ligne, tout en améliorant l'expérience des personnes qui communiquent avec notre bureau.



Faire du CIPVP un employeur de choix en attirant et en conservant des talents de grande qualité et en mettant en place une culture organisationnelle positive au moyen de programmes et d'une mobilisation renforcée des employés.



Renforcer la gouvernance et la responsabilisation du CIPVP au moyen de pratiques exemplaires liées à une fonction de contrôleur moderne et d'une gestion budgétaire prudente.

3. Nous développerons les connaissances, les compétences et les capacités nécessaires, tant en interne qu'en externe, en vue de réaliser les objectifs du CIPVP
4. Nous ferons preuve d'audace et d'ambition dans notre vision, tout en restant ancrés dans le pragmatisme

JUSTICE

Nous rendons des décisions impartiales et indépendantes, en vertu de la loi, selon des procédures équitables et transparentes.

COLLABORATION

Nous travaillons de façon constructive avec nos collègues et les intervenants afin de leur donner des conseils pratiques et efficaces.

EXCELLENCE

Nous cherchons à atteindre les normes professionnelles les plus élevées sur le plan de la qualité de notre travail et à fournir nos services de façon efficace et en temps opportun.



LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET LA TRANSPARENCE DANS UN GOUVERNEMENT MODERNE

Notre objectif consiste à faire valoir les droits des Ontariennes et des Ontariens en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information en collaborant avec les institutions publiques pour établir des principes fondamentaux et des cadres de gouvernance exhaustifs en vue du déploiement responsable de technologies numériques.



DÉFI DE LA TRANSPARENCE

À l'occasion de la Journée internationale du droit à l'information 2022, le CIPVP a lancé le **Défi de la transparence**, invitant les institutions publiques assujetties à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) et à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (LAIMPVP) à faire part de leurs programmes novateurs visant à accroître la transparence du gouvernement au bénéfice des Ontariennes et des Ontariens.

Nous espérons obtenir des exemples créatifs de programmes qui contribuent à moderniser et à améliorer la transparence du gouvernement, à promouvoir l'engagement civique et à démontrer les retombées tangibles et positives que peuvent avoir les initiatives de divulgation proactive et de données ouvertes. Le Défi de la transparence était aussi un moyen de mieux faire connaître et comprendre les avantages de la divulgation proactive et des données ouvertes pour améliorer la vie quotidienne des Ontariennes et des Ontariens.

Des institutions telles que des ministères et organismes provinciaux, des municipalités, des universités et des services de police ont relevé ce défi et proposé de nombreux projets passionnants et novateurs qui ont été mis en vedette dans une Vitrine de la transparence numérique, dévoilée au printemps 2023. Cette vitrine propose des exemples probants qui visent à encourager et inspirer d'autres institutions publiques à faire preuve de plus d'ouverture et de transparence.



RÉSOLUTION FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE SUR L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Au Canada et dans le monde, il est proposé de mettre en place des systèmes d'identité numérique ou d'autres formes de justificatifs d'identité numériques, afin que les particuliers, les entreprises et les gouvernements puissent confirmer leurs données identificatoires et effectuer des transactions en ligne plus facilement et efficacement.

En octobre, de concert avec ses homologues fédéral, provinciaux et territoriaux, le CIPVP a demandé aux gouvernements et aux parties prenantes de respecter pleinement le droit à la vie privée et à la transparence dans le cadre de la conception, de l'utilisation et de l'évolution d'écosystèmes d'identité numérique au Canada. **La protection de la vie privée et la transparence** doivent être au cœur de tout système d'identité numérique auquel les citoyens feront confiance et adopteront. Cette **résolution** conjointe établit les conditions nécessaires pour favoriser cette confiance. Ainsi :



C'est chercher ensemble à assurer l'accès à l'information et à favoriser l'adoption de mesures qui protègent la vie privée des Ontariennes et des Ontariens. »

Les systèmes d'identité numérique devraient être facultatifs et accessibles à tous. Ils devraient recueillir, utiliser ou communiquer uniquement les renseignements personnels nécessaires pour confirmer l'identité, et ne pas servir à créer de bases de données centralisées. Ils ne devraient pas forcer les gens à s'identifier lorsque cela n'est pas nécessaire pour obtenir un produit ou un service ni permettre le suivi ou le traçage de l'utilisation des justificatifs d'identité à d'autres fins.

Ces systèmes doivent être protégés contre le vol d'identité, la fraude et d'autres méfaits et, surtout, les gouvernements et les organisations doivent rendre compte de leur utilisation et être soumis à une surveillance indépendante.



CADRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DE CONFIANCE

L'évolution rapide de l'intelligence artificielle (IA) promet de résoudre bon nombre des plus grands problèmes du monde, dans toutes les sphères de la société. Les technologies d'IA peuvent accélérer la prestation des services publics, résoudre des problèmes majeurs de santé publique et redessiner nos villes. Elles peuvent aussi améliorer la sécurité publique, répondre aux situations d'urgence mondiales, améliorer l'innovation dans les entreprises et stimuler l'économie.

Toutefois, faute de mesures de précaution appropriées, les technologies d'IA risquent de dépasser les limites de ce que les Ontariennes et Ontariens jugent acceptable d'un point de vue juridique, social et éthique. L'utilisation irresponsable de l'IA peut porter atteinte à la vie privée et à d'autres droits fondamentaux en tentant de prédire le comportement humain et en prenant des décisions importantes en se fondant sur des prédictions éventuellement erronées. Les technologies de l'IA ont commencé à générer de nouvelles connaissances, des images et des voix « fabriquées par ordinateur » qui remettent en question l'intégrité et l'exactitude de l'information. Elles peuvent aussi nous persuader et influencer notre comportement de telle sorte que notre autonomie fondamentale en tant qu'êtres humains risque d'être menacée.

En juillet, la commissaire Kosseim a écrit un billet de blogue, **La vie privée et l'humanité à la croisée des chemins**, qui décrit les risques associés à l'adoption trop rapide de technologies de l'information, surtout lorsqu'elles sont conjuguées à la biotechnologie, ainsi que les conséquences importantes que ces technologies pourraient avoir sur les générations futures.

Dans son billet de blogue, la commissaire a exhorté le gouvernement à intensifier ses consultations, en particulier auprès des communautés et groupes marginalisés qui sont les plus touchés par les décisions algorithmiques. Elle a également réclamé des investissements accrus en vue de développer les capacités requises pour réaliser des évaluations de l'incidence sur la vie privée et les droits de la personne. Il faut donner une orientation pratique aux institutions et aux organisations qui effectuent ces évaluations, financer la tenue de recherches interdisciplinaires sur les incidences éthiques, juridiques et sociales de l'AI, et utiliser des méthodologies prospectives pour prévoir ces incidences et y réagir.

En 2021, le gouvernement a envisagé une approche visant à régir l'utilisation des systèmes d'IA dans le secteur public dans un document de discussion sur un **cadre d'intelligence artificielle (IA) de confiance** au sujet duquel notre bureau a fait part de ses **observations**. Nous exhortons le gouvernement à poursuivre ses consultations sur un cadre d'AI de confiance et à reprendre son rôle de chef de file dans ce domaine qui revêt une importance vitale. Il est urgent d'élaborer un cadre juridique ou stratégique complet pour régir l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les secteurs public et privé, qui respecte des limites claires et transparentes correspondant aux droits et aux valeurs des Ontariennes et Ontariens et qui, surtout, mérite la confiance de ces derniers.



DOCUMENT D'ORIENTATION MIS À JOUR SUR LES RANÇONGIELS

Dans son Évaluation des cybermenaces nationales 2023-2024, le Centre canadien pour la cybersécurité affirme que les rançongiciels constituent une menace continue et persistante pour les organisations canadiennes, et particulièrement pour les infrastructures d'importance critique permettant la prestation de services essentiels comme les services de santé et d'autres services gouvernementaux. Un rançongiciel est un type de logiciel malveillant dont se sert un pirate pour obtenir l'accès aux systèmes d'une organisation, empêcher celle-ci d'accéder à ses données et menacer de publier des données confidentielles à moins que l'organisation ne verse une lourde rançon.

En 2022, le Comité d'experts pour la cybersécurité dans le secteur parapublic du gouvernement de l'Ontario a publié un **rapport** sur l'état actuel de la cybersécurité en Ontario. Ce rapport jette un éclairage sur toute une gamme de cyberrisques, dont les rançongiciels, auxquels est confronté le secteur parapublic. En raison des **risques accrus**, particulièrement pour les municipalités, les universités, les écoles et les hôpitaux, le CIPVP a mis à jour son **document d'orientation sur les rançongiciels**, qui décrit de nouvelles menaces et l'obligation de prévenir et de détecter les attaques ainsi que d'y réagir. Il propose aux organisations des conseils pour éviter les pièges courants par la sensibilisation et la prévention. Il décrit aussi les nombreuses mesures proactives que les organisations devraient prendre pour renforcer leur sécurité et atténuer les conséquences des attaques.

Les organisations doivent prendre des mesures raisonnables pour veiller à ce que les renseignements personnels dont elles ont la garde ou le contrôle soient protégés contre des risques croissants. Lorsqu'il s'agit de cybersécurité, **mieux vaut prévenir que guérir**.

Faire partie du CIPVP, c'est être fier de ce que je fais. C'est avoir le grand privilège de travailler de concert avec des gens intelligents, aimables et bienveillants à des questions fascinantes, dans l'intérêt public. »



L'INFO, ÇA COMPTE

En 2022, le balado **L'info, ça compte** s'est classé au 13^e rang sur une liste des 60 balados **les plus populaires sur la protection des données**. Au cours de la deuxième saison, nous nous sommes entretenus avec des leaders d'opinion intéressants au sujet de questions touchant la vie privée et la transparence.

Dans l'épisode 3, la commissaire Kosseim et l'auteur Dave Meslin ont discuté du rôle de l'engagement civique pour favoriser la transparence du gouvernement et l'adoption de politiques de confidentialité conviviales dans **Le pouvoir au peuple! Accès, vie privée et engagement civique**. En anglais avec transcription en français.

L'épisode 5, **Entretien avec Jim Balsillie**, fondateur du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, porte sur l'incidence de la transformation numérique sur les droits de la personne, notre bien-être collectif et l'état de notre démocratie.

Dans l'épisode 9, **Retour vers le futur : Utiliser la prospective stratégique dans la nouvelle ère numérique**, la commissaire Kosseim s'est entretenue avec Eric Ward, commissaire adjoint du CIPVP, sur le recours à la prospective stratégique pour prévoir les enjeux technologiques émergents afin de mieux s'y préparer et d'améliorer l'élaboration de politiques en Ontario.



LES ENFANTS ET LES JEUNES DANS UN MONDE NUMÉRIQUE

Notre objectif est de promouvoir les droits des enfants et des jeunes en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information en favorisant leur littératie numérique et l'expansion de leurs droits numériques, tout en tenant les institutions responsables de protéger les enfants et les jeunes qu'elles servent.



JOURNÉE DE LA PROTECTION DES DONNÉES 2022

Le CIPVP a entrepris 2022 en tenant son événement annuel à l'occasion de la Journée de la protection des données sur la formation d'une nouvelle génération de citoyens numériques. Un panel d'experts de divers horizons – enseignants, élèves, chercheurs, décideurs, responsables d'organismes de réglementation et activistes – s'est réuni lors d'une **webémission** pour aborder trois thèmes :

- Comment les enfants et les jeunes font-ils l'expérience de l'environnement numérique? Comment pouvons-nous les protéger et leur donner les moyens de réfléchir de manière critique à leurs renseignements personnels en ligne?
- Le moment est-il venu de faire de l'éducation à la vie privée une priorité et de l'intégrer dans les programmes scolaires de littératie numérique et de citoyenneté?
- Quel est le rôle des lois, des règlements et d'autres mécanismes non réglementaires comme les codes de pratique, dans la protection et la promotion des droits des enfants en matière de vie privée?

Près de 1 000 personnes ont regardé ce webinaire en direct, et on a dénombré près de 1 000 autres visionnements sur la chaîne **YouTube** du CIPVP.

Ces discussions tenues lors de la Journée de la protection des données nous ont motivés à élargir notre rayonnement auprès des enfants et des jeunes en proposant de nouvelles idées pour former la prochaine génération de citoyens numériques en Ontario.



CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE

En septembre 2022, le CIPVP a invité les jeunes de l'Ontario à se joindre à son nouveau **Conseil consultatif de la jeunesse**.

Nous avons pour objectif de réunir un groupe de jeunes issus de différentes collectivités de la province, aux expériences, perspectives et antécédents variés, pour connaître leurs points de vue sur la littératie numérique, l'accès et le droit à la vie privée en Ontario.

Ce groupe de jeunes très engagés aidera le CIPVP à élaborer des documents d'éducation et de sensibilisation encore plus pertinents pour les jeunes. Leur travail au cours des années à venir guidera la prochaine génération en lui permettant de saisir les occasions du monde en ligne et de faire face à ses risques. En élargissant le débat grâce à l'apport des jeunes, nous pourrions apprendre d'eux et rehausser nos efforts visant à faire du monde numérique un meilleur endroit pour les générations futures.



LE CIPVP SUR INSTAGRAM

Après mûre réflexion, le CIPVP a lancé en 2022 une page Instagram pour tendre la main aux enfants et aux jeunes de l'Ontario. Nous voulons les sensibiliser aux risques pour leur vie privée et leur montrer

comment se protéger en ligne. Notre compte, [@cipvp.ontario](https://www.instagram.com/cipvp.ontario), est un endroit de confiance où les jeunes peuvent obtenir des conseils utiles et adaptés à leur âge sur la protection de la vie privée en ligne et sur l'accès aux documents que détient une institution publique, un fournisseur de soins de santé ou une société d'aide à l'enfance.

Ce compte propose des contenus accrocheurs et légers. Par exemple, nos publications à l'occasion de l'Halloween ont mis les enfants en garde contre les « monstres de la vie privée » qui les guettent dans le monde numérique, et les petits assistants du père Noël leur ont donné des conseils pratiques pour régler les paramètres de confidentialité de leurs nouveaux jeux et jouets électroniques. Des personnages colorés, des infographies et des [vidéos dessinées](#) rendent l'apprentissage amusant et facile.



PLANS DE LEÇONS TA VIE PRIVÉE : C'EST À TOI!

Tout au long de 2022, le CIPVP a collaboré avec [HabiloMédias](#), le centre canadien de littératie

numérique, pour élaborer des plans de leçons à l'intention des enseignants et des parents. Ces plans de leçons s'appuient sur les messages essentiels véhiculés dans [Ta vie privée : c'est à toi! Jeux et activités pour enfants](#). Soigneusement conçus et destinés aux élèves de la 2^e à la 8^e année, ces plans de leçons seront publiés à temps pour l'année scolaire 2023-2024. Ils proposent au personnel enseignant de l'Ontario des méthodes pratiques pour enseigner aux jeunes des concepts importants liés à la sécurité numérique, notamment comment utiliser, renforcer et protéger des mots de passe, limiter les renseignements partagés en ligne, éviter les escroqueries et se protéger contre les cybermenaces. Ils contiennent aussi des leçons essentielles pour aider les enfants à acquérir de l'empathie en matière de vie privée et apprendre à respecter la vie privée d'autrui.



J'ai décidé de me joindre au Conseil consultatif de la jeunesse du CIPVP parce que je crois que les jeunes doivent se faire entendre dans le cadre de la prise de décisions, surtout en ce qui concerne leur vie privée. »

KEITH BAYBAYON, PRÉSIDENT, CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE DU CIPVP



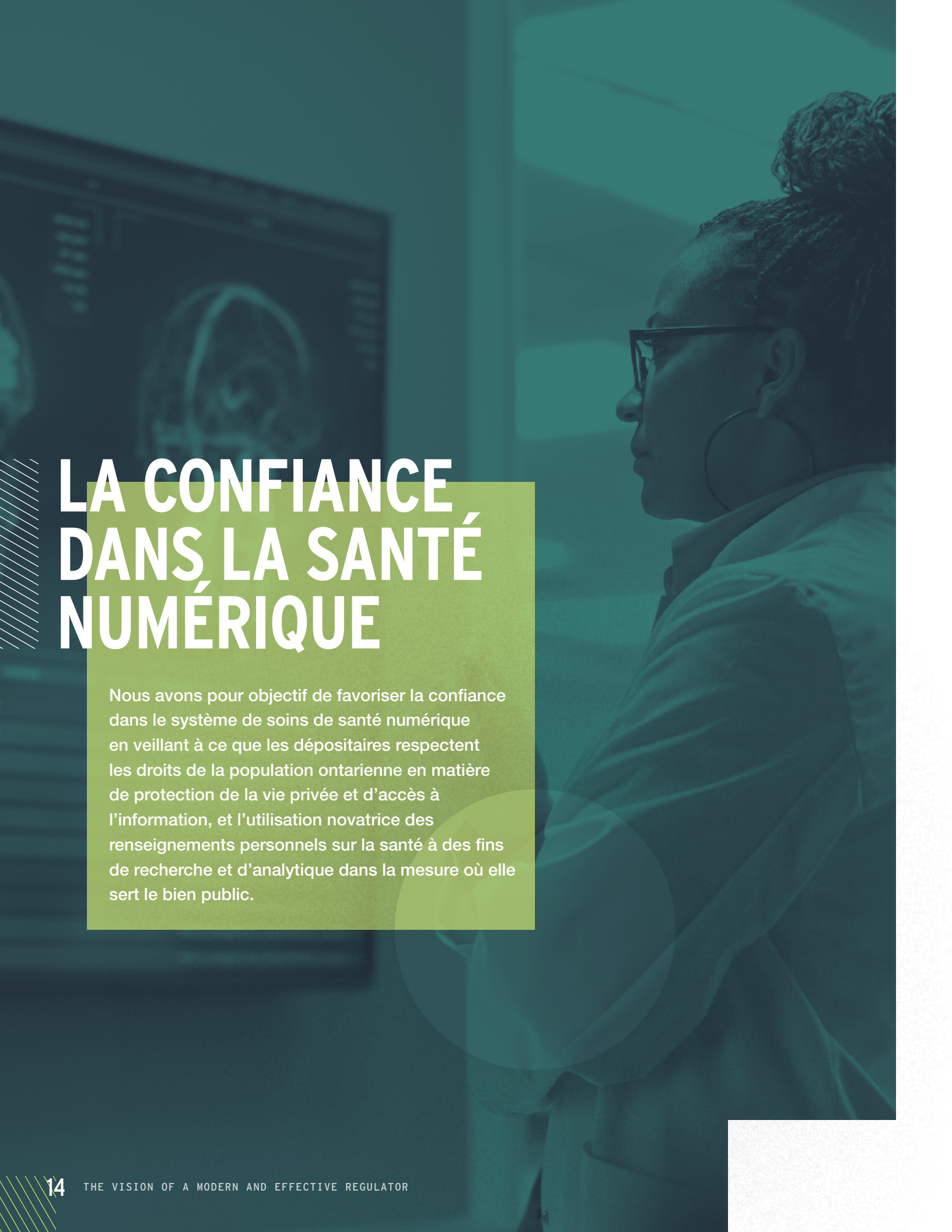
L'INFO, ÇA COMPTE

En 2022, nous avons consacré plusieurs épisodes du balado L'info, ça compte aux questions touchant les enfants et les jeunes.

Dans l'épisode 6, **Donner aux enfants placés en famille d'accueil une chance équitable dans la vie**, la commissaire Kosseim a discuté avec Jane Kovarikova, fondatrice du Child Welfare Political Action Committee, d'aider les anciens enfants placés en famille d'accueil à reprendre le contrôle de leurs renseignements personnels et prendre un nouveau départ dans la vie.

Dans l'épisode 7, **Du secondaire à l'université : le point de vue d'un jeune sur la vie privée numérique**, Keith Baybayon, ancien président de l'Association des élèves conseillers et conseillères de l'Ontario et membre du Conseil consultatif de la jeunesse du CIPVP, a fait part de son point de vue sur l'utilisation que font les jeunes des technologies numériques, et sur ce que les parents, les enseignants et les organismes de réglementation peuvent faire pour les aider à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour devenir des citoyens numériques avertis. En anglais avec transcription en français.

Dans l'épisode 8, **Envisager la protection de la vie privée sous l'angle de l'équité dans le secteur du bien-être de l'enfance**, la commissaire Kosseim s'est entretenue avec Nicole Bonnie, directrice générale de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance, du rôle que nous avons tous à jouer pour épauler les enfants, les jeunes et les familles vulnérables, notamment les personnes autochtones, noires et de couleur. Cet entretien porte sur le concept de protection de la vie privée sous l'angle de l'équité, et sur la façon dont la collecte de renseignements fondés sur la race permet d'obtenir les données probantes nécessaires pour susciter des changements positifs.



LA CONFIANCE DANS LA SANTÉ NUMÉRIQUE

Nous avons pour objectif de favoriser la confiance dans le système de soins de santé numérique en veillant à ce que les dépositaires respectent les droits de la population ontarienne en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information, et l'utilisation novatrice des renseignements personnels sur la santé à des fins de recherche et d'analytique dans la mesure où elle sert le bien public.



METTONS LE TÉLÉCOPIEUR AU RANCART

D'après les statistiques que notre bureau a recueillies en 2022, le problème des télécopies mal acheminées persiste dans le secteur de la santé et représente près de 38 % des atteintes à la vie privée dans ce secteur en Ontario.

L'utilisation de technologies dépassées et vulnérables, comme le télécopieur et le courrier électronique non chiffré, menace de miner la confiance du public dans la sécurité des renseignements personnels sur la santé. En septembre, le CIPVP s'est joint à ses homologues fédéral, provinciaux et territoriaux pour adopter une **résolution conjointe** sur le recours à des méthodes non sécurisées pour communiquer des renseignements personnels sur la santé. Cette résolution invite les gouvernements et les partenaires pertinents du secteur de la santé à remplacer le télécopieur et le courrier électronique non chiffré par des méthodes de communication numérique mieux sécurisées. Cette résolution est un appel urgent à l'action compte tenu du fait qu'il s'agit depuis plusieurs années de la cause la plus importante d'atteintes à la vie privée dans le domaine de la santé signalées à notre bureau.

Dans cette résolution, le CIPVP et ses homologues exhortent les gouvernements à s'attaquer à ce problème en élaborant un plan stratégique et en fournissant aux institutions le soutien, le financement ou les autres incitatifs nécessaires afin d'éliminer progressivement l'utilisation du télécopieur traditionnel et du courrier électronique non chiffré. Cette résolution invite les gouvernements à promouvoir l'adoption de technologies numériques plus modernes et sécurisées qui soient disponibles et accessibles à tous, et demande aussi aux organisations et fournisseurs du secteur de la santé de faire leur part. Enfin, dans cette résolution, le CIPVP et ses homologues s'engagent à collaborer avec les parties intéressées pour opérer cette transition

et fournir des conseils pertinents en matière de protection de la vie privée et de sécurité, ainsi qu'à renseigner le public sur les possibilités et les risques que présentent les communications numériques et les soins de santé virtuels.

En février 2023, le gouvernement a annoncé son projet d'éliminer l'utilisation du télécopieur dans le secteur de la santé d'ici cinq ans. Notre bureau applaudit cette initiative et est disposé à aider le gouvernement et les autres parties intéressées à mettre en œuvre ce projet d'une manière qui renforce la confiance du public. Nous espérons que le secteur de la santé continuera à réduire sa dépendance au télécopieur et adoptera des formes de communication numérique plus sécurisées.



CONSEIL ONTARIEN DES DONNÉES SUR LA SANTÉ ET MODIFICATIONS À LA LPRPS

La commissaire Kosseim est membre d'office sans droit de vote du Conseil ontarien des données sur la santé (CODS). Cet organisme a été créé en 2021 afin de conseiller le ministre de la Santé sur la gestion des données sur la santé en Ontario. Il a pour mission de « permettre l'utilisation éthique, responsable et en temps opportun des données sur la santé ainsi que l'accès à ces données pour les gens, les collectivités et les populations de l'Ontario ». Le CODS fait également office de comité consultatif du ministre sur la mise en œuvre du dossier de santé électronique provincial en vertu de l'article 55.11 de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS).

C'est travailler pour une organisation qui donne du soutien à ses employés et joue le rôle de chien de garde indépendant concernant les droits de la population ontarienne en matière d'accès et de vie privée. »

En novembre 2022, le CODS a publié un rapport intitulé Une vision pour l'écosystème des données sur la santé de l'Ontario. Ce rapport décrit l'état actuel du système et formule des recommandations, notamment :

- Intégrer et utiliser les données sur la santé pour faire progresser les résultats en matière de santé et d'équité pour les gens, les collectivités et les populations.
- Promouvoir l'équité en matière de santé au moyen de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation appropriées des données.
- Établir une gouvernance et des politiques dignes de confiance à l'échelle du système pour les données sur la santé en tant que bien public.
- Respecter et appuyer la souveraineté des données des peuples autochtones, métis et des Premières Nations.
- Renforcer la capacité d'intendance de données et permettre l'échange par défaut.

Depuis son rapport de novembre 2022, le CODS continue de fournir des conseils au ministère sur des modèles possibles de gouvernance et d'intendance des données et sur des améliorations à apporter à la LPRPS afin de faciliter l'échange de données entre différents intervenants du système de santé.

Le CIPVP demande instamment au gouvernement de veiller à ce que tout nouveau cadre de gouvernance des données ou toute modification de la LPRPS visant à accroître l'échange de renseignements personnels sur la santé soient assortis de solides mesures de responsabilisation et de transparence afin de protéger la vie privée de la population de l'Ontario et de susciter la confiance du public.

Le CIPVP exhorte le gouvernement à mettre en œuvre intégralement pour commencer les modifications à la LPRPS adoptées en 2019 et en 2020 en ce qui concerne les registres électroniques des accès,

les fournisseurs de services électroniques aux consommateurs, les normes d'anonymisation et les pénalités administratives en proclamant en vigueur les dispositions pertinentes de la LPRPS et en adoptant les règlements nécessaires pour en assurer l'application.



PLAIDOYER EN FAVEUR DES PÉNALITÉS ADMINISTRATIVES

Dans son rapport annuel de 2021, la commissaire a recommandé au gouvernement d'énoncer dans les règlements les particularités du mécanisme d'imposition des pénalités administratives prévu dans la LPRPS. Ces pénalités administratives visent à favoriser la conformité à la loi et à éviter que toute personne ne tire, directement ou indirectement, un avantage économique par suite d'une contravention à la LPRPS ou à ses règlements. Le CIPVP pourrait ainsi imposer des sanctions pécuniaires aux quelques mauvais acteurs qui, malheureusement, minent la confiance de la population ontarienne dans l'ensemble du système de santé.

Nous attendons du gouvernement qu'il publie le règlement proposé pour recueillir les commentaires du public, en définissant les critères à prendre en compte par le CIPVP pour imposer une pénalité et les montants maximaux.

Nous espérons voir ce règlement entrer en vigueur et donner aux Ontariens l'assurance qu'il existe des mécanismes efficaces pour promouvoir les comportements positifs tout en éliminant les comportements répréhensibles.

Conformément à notre objectif d'être un organisme de réglementation moderne et efficace, le CIPVP adopterait une approche proportionnelle quant aux pénalités administratives. Nous comptons souscrire aux principes et à la philosophie d'une culture d'équité en prévoyant différents paliers d'intervention selon la nature et les circonstances de l'infraction. Les mesures prises (qu'il s'agisse d'information, de mesures correctives, de recommandations, d'ordonnances, de pénalités administratives ou de recours au procureur général pour la poursuite d'une infraction) reposeront en partie sur la gravité de l'infraction et la conduite de la personne ou de l'organisation en question. L'infraction pourrait aller d'une seule erreur commise de bonne foi à des erreurs répétées attribuables à la négligence, d'une faute de jugement mineure à une faute plus grave, de l'insouciance ou du mépris des règles à l'intention délibérée d'enfreindre ces règles pour des motifs malveillants ou lucratifs. Selon le cas, nous examinerons également les structures de gouvernance de l'organisation et les processus internes établis pour déterminer dans quelle mesure ces structures et processus (ou leur absence) auraient pu contribuer à la situation qui a donné lieu à l'infraction.



L'INFO, ÇA COMPTE

Au cours de la deuxième saison de L'info, ça compte, nous avons discuté de l'utilisation des données en vue d'améliorer les résultats sur la santé.

Les nouvelles technologies d'intelligence artificielle permettent désormais de créer des renseignements personnels faux qui semblent authentiques, tout en étant assez différents pour assurer la protection de la vie privée. Dans le premier épisode de la deuxième saison, **Les données synthétiques : vraies ou fausses?**, la commissaire Kosseim s'est entretenue avec Khaled El Emam, Ph. D., sur l'utilisation d'ensembles de données synthétiques pour mener d'importantes recherches en santé tout en minimisant les risques pour la vie privée.

La santé influe sur le bonheur et le bien-être général, mais tout le monde n'a pas un accès équitable aux ressources qui favorisent une bonne santé. Des disparités persistent, influencées par des facteurs tels que l'âge, la scolarité, le sexe, le revenu et la race. Nous avons conclu notre deuxième saison par un entretien avec le D^r Kwame McKenzie, PDG du Wellesley Institute, dans notre épisode **Équité en matière de santé : Utiliser les données pour faire une différence positive pour les communautés**, sur la manière dont on peut utiliser les données anonymisées pour faire progresser l'équité et les résultats en matière de santé. En anglais avec transcription en français.



LA NOUVELLE GÉNÉRATION DES FORCES DE L'ORDRE

Notre objectif est de contribuer à renforcer la confiance du public dans les forces de l'ordre en travaillant avec les partenaires concernés pour élaborer les balises nécessaires à l'adoption de nouvelles technologies et d'approches communautaires qui protègent à la fois la sécurité publique et les droits des Ontariennes et Ontariens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.



TECHNOLOGIE DE RECONNAISSANCE FACIALE

En mai 2022, les commissaires fédéral, provinciaux et territoriaux à la protection de la vie privée ont rendu publique une **déclaration commune** recommandant un cadre juridique concernant les technologies de reconnaissance faciale (RF). Une telle loi devrait définir clairement les situations où le recours à la RF par la police est acceptable et celles où il ne l'est pas. Elle devrait également prévoir que l'utilisation doit être nécessaire et proportionnelle à l'objet proposé et contenir des mesures appropriées de protection de la vie privée pour atténuer les risques encourus.

Faute de cadre juridique complet et à la lumière de l'incertitude importante qui subsiste quant à la légalité du recours à la RF par la police et aux situations dans lesquelles elle peut être utilisée, les commissaires à la vie privée ont publié un **document d'orientation sur la protection de la vie privée à l'intention des services de police relativement au recours à la reconnaissance faciale**. Le but de ce document d'orientation est de définir les obligations des services de police en matière de protection de la vie privée selon les lois actuellement en vigueur, afin de veiller à ce que tout recours à la RF soit conforme aux lois actuelles, limite les risques d'atteinte à la vie privée et respecte le droit à la vie privée.

Forts de notre travail avec nos homologues fédéral, provinciaux et territoriaux, et à la demande de parties intéressées, le CIPVP a entrepris l'élaboration d'un document d'orientation propre à l'Ontario sur une utilisation particulière de la RF, c'est-à-dire les recherches dans des bases de données contenant des photos signalétiques. En 2022, notre bureau a tenu des consultations avec des représentants des services de police, du milieu universitaire, de ministères et de groupes de la société civile, afin de recueillir leurs observations sur l'élaboration de ce document.



Notre document d'orientation s'appuiera sur les lignes directrices nationales et se concentrera sur les principales recommandations en matière de protection de la vie privée, de transparence et de reddition de comptes et comportera des pratiques exemplaires que la police sera invitée à suivre dans le cadre de la conception de ce type particulier de programme. Il aidera les services de police et leurs commissions à respecter leurs obligations en vertu des lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et contribuera à l'adoption de pratiques policières à jour et uniformes quant à ces programmes en Ontario. Nous rendrons compte des résultats de cette initiative dans notre prochain rapport annuel.

C'est faire un travail intéressant et stimulant pour une organisation qui a une incidence tangible sur la vie de bien des gens en les aidant à accéder à des renseignements qui comptent pour eux et à les protéger. C'est faire partie d'une communauté de braves gens qui s'emploient à sensibiliser le public à l'importance des lois sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. »



RECOMMANDATIONS DU CORONER EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

En août 2022, le Bureau du coroner en chef a fourni au CIPVP les recommandations du jury à l'issue d'une enquête sur le meurtre de trois femmes dans une localité rurale de l'Est de l'Ontario. La recommandation n° 78 demandait au CIPVP de collaborer avec le Comité d'examen des décès dus à la violence familiale (CEDVF), les partenaires du secteur de la justice et les fournisseurs de services du domaine de la violence conjugale afin d'élaborer un outil en langage simple pour aider les professionnels de la violence conjugale à prendre des décisions éclairées en matière de protection de la vie privée, de confidentialité et de sécurité publique. Notre bureau a **accepté volontiers** de donner suite à cette recommandation d'une importance capitale.

Bien qu'il soit essentiel de protéger les renseignements personnels et les renseignements personnels sur la santé contre la collecte, l'utilisation et la divulgation non autorisées, la protection de la vie privée ne doit pas être invoquée comme une excuse pour empêcher le partage légal de renseignements, surtout lorsqu'il est nécessaire pour prévenir des préjudices graves. Pour appliquer la recommandation n° 78, le CIPVP a mené des consultations auprès de professionnels de la violence conjugale afin de dégager les principaux enjeux en matière de protection de la vie privée et de mettre en balance les valeurs, objectifs et intérêts en cause. Nous rendrons compte des résultats de cette initiative dans notre prochain rapport annuel.



L'INFO, ÇA COMPTE

Dans l'épisode 2 de L'info, ça compte, **Le recours à la généalogie génétique pour élucider des crimes**, nous nous sommes entretenus avec le D^r Frederick Bieber sur l'utilisation de technologies génétiques par la police et les risques qu'elle pose pour la vie privée des personnes qui s'adonnent à la généalogie récréative et des membres de leur famille.

Dans l'**épisode 4**, Alana Saulnier, Ph. D., professeure adjointe au département de sociologie de l'Université Queen's, s'est entretenue avec la commissaire Kosseim sur les avantages et les risques de l'utilisation par la police des caméras d'intervention, et de son incidence sur les relations entre la police et la collectivité.



PERTINENCE

TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES APPELS DE MANIÈRE ÉQUITABLE ET PERTINENTE, DANS DES DÉLAIS RAISONNABLES

Pour résoudre les appels et les plaintes plus rapidement au profit des Ontariennes et des Ontariens, notre bureau a entrepris d'examiner les processus et procédures de son tribunal. Certaines de ses initiatives sont présentées ci-après.

RÉDUIRE L'ARRIÉRÉ DE DOSSIERS

Pour éliminer l'arriéré de dossiers causé par la fermeture du bureau en raison de la pandémie, le CIPVP a fait fond sur les progrès réalisés en 2021 en engageant du personnel temporaire et en simplifiant davantage les processus afin d'accroître l'efficacité et de réduire le délai de traitement.

Les listes d'attente pour la médiation et l'arbitrage ont été réduites de moitié environ et les équipes sont en bonne voie de les éliminer, dans le but ultime d'offrir un service en temps opportun à la population de l'Ontario.

Le nombre de dossiers fermés par rapport au nombre de dossiers ouverts montre sans équivoque que la réduction de l'arriéré a été un succès. C'est aussi une mesure de la viabilité de nos activités et de notre capacité à répondre à la demande du public. En 2022, le tribunal est notamment parvenu à fermer 2 878 dossiers, alors que 2 574 dossiers ont été ouverts cette année-là. La fermeture de 304 dossiers de plus que le nombre de dossiers ouverts, soit un ratio de 1,12 dossier fermé pour chaque dossier ouvert, représente le meilleur rendement du tribunal pour cette mesure depuis au moins six ans et illustre les effets positifs de l'amélioration des processus et des investissements réalisés en 2022.

PROJET PILOTE DE MÉDIATION D'UN JOUR

Pour simplifier les processus, l'équipe de médiation a lancé un projet pilote en 2022 dans le cadre duquel les parties à des appels comportant un seul enjeu ont été invitées à participer à une téléconférence d'une demi-journée. Cette initiative avait pour but de régler l'appel pendant la téléconférence ou peu de temps après.

Presque toutes les institutions avec lesquelles nous avons communiqué souhaitaient beaucoup y participer, reconnaissant les avantages d'éviter la correspondance et les discussions prolongées entre les parties, en vue d'accroître la probabilité d'un règlement rapide lorsque toutes les parties collaborent en temps réel.

C'est croire en notre travail
et s'y engager, apprendre
continuellement les uns des
autres et développer nos
compétences professionnelles. »

Ce projet a connu un succès remarquable, 90 % des dossiers ayant été réglés le jour de la conférence, avant celle-ci ou peu de temps après. En moyenne, le traitement de ces dossiers a nécessité 75 % moins de temps que ceux qui ont suivi la filière de médiation ordinaire. Appelants et institutions se sont montrés très satisfaits de ce processus abrégé pour le traitement des dossiers pertinents. L'équipe compte miser sur la réussite de ce projet au cours de l'année qui vient.

LE CIPVP INSTAURE LE DÉPÔT DES APPELS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En août 2022, dans le cadre de nos efforts visant à moderniser et à numériser nos services aux Ontariennes et aux Ontariens, le CIPVP a lancé un nouveau service pour **le dépôt et le paiement des appels en ligne**, permettant aux gens de déposer un appel en ligne auprès de notre bureau, en tout temps. Depuis le lancement de ce nouveau service en ligne, nous avons constaté une hausse rapide du nombre d'appelants qui ont profité de ce moyen pratique de déposer et de payer leur appel lié à la LAIPVP et la LAIMPVP. Entre août et décembre 2022, le CIPVP a reçu 275 appels (51 %) par voie électronique comparativement à 264 (49 %) par d'autres méthodes.

MISE À JOUR DU CODE DE PROCÉDURE POUR LES APPELS INTERJETÉS EN VERTU DE LA LAIPVP OU DE LA LAIMPVP

Tout au long de 2022, le CIPVP a effectué un examen approfondi du Code de procédure pour les appels interjetés en vertu de la LAIPVP ou de la LAIMPVP et des Directives de pratique connexes. Ce document clé qui oriente le processus d'appel n'avait pas fait l'objet d'un examen et d'une révision d'envergure depuis 2004.

Depuis, le tribunal adopté des méthodes électroniques de communication et de dépôt des documents, ce qui nécessite des révisions au Code de procédure. Ce dernier doit également mieux refléter l'état actuel des activités et des procédures du tribunal, qui ont évolué et sont devenues plus simples et efficaces, sans négliger les règles d'équité procédurale. Nous espérons adopter un nouveau Code de procédure en 2023, dans un délai raisonnable après en avoir donné un avis public.

TENDANCES MARQUANTES AU SEIN DES SERVICES DE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Avec l'adoption rapide de la technologie et de la numérisation des services, la protection de la vie privée est plus essentielle que jamais pour que les Ontariennes et Ontariens continuent d'avoir confiance dans leurs institutions publiques. Tout au cours de l'année 2022, les cyberattaques signalées à notre bureau, y compris les rançongiciels, étaient plus complexes que par les années passées, et ont eu des répercussions plus graves sur un large éventail d'institutions, dont les conseils scolaires, les municipalités ainsi que les fournisseurs de soins

de santé et de services à l'enfance et à la famille. Le CIPVP continue de surveiller ces incidents et encourage les institutions à déclarer ces atteintes à la vie privée, entre autres, à notre bureau afin que nous puissions leur conseiller des stratégies appropriées pour y faire face.

Dans le secteur de la santé, le CIPVP a également constaté une hausse d'environ 20 % des consultations non autorisées de dossiers médicaux électroniques (DME) impliquant des professionnels de la santé qui ne faisaient pas partie du cercle de soins d'un patient. Tous les fournisseurs de soins de santé de la province doivent prendre les mesures de précaution qui s'imposent pour détecter, signaler et, en définitive, prévenir les consultations non autorisées, notamment par une formation sur la sécurité, des systèmes d'alarme électroniques et un suivi automatique dans les systèmes de DME.

Enfin, le CIPVP continue de régler des problèmes causés par des fournisseurs de soins de santé qui abandonnent les dossiers de patients après avoir fermé leur bureau ou déménagé. La grande majorité des fournisseurs de soins de santé prennent les mesures appropriées pour s'assurer que les dossiers des patients sont archivés, transférés à d'autres fournisseurs et mis à la disposition des patients pour assurer la continuité des soins. Cependant, ceux qui ne le font pas laissent leurs patients dans l'embarras; ceux-ci ignorent à qui faire appel pour accéder à leur dossier de santé ou le protéger. Les directives du CIPVP sur les mesures à prendre pour **éviter l'abandon des dossiers** proposent des conseils pratiques sur la gestion du transfert des dossiers des patients lorsqu'il y a changement de pratique.

EXEMPLES DE CAS

RÈGLEMENT ANTICIPÉ DES DIFFÉRENDS

L'équipe de règlement anticipé des différends a le pouvoir et la responsabilité de régler ou de rejeter, le plus rapidement et avec le plus de collaboration possible, les appels, les plaintes et les atteintes à la vie privée autodéclarées. L'objectif de l'équipe de règlement anticipé est de tenter de régler ces cas dans les plus brefs délais ou, à défaut, de déterminer s'il y a des motifs suffisants de passer à une autre étape. En 2022, cette équipe a pu fermer plus de 53 % de tous les dossiers ouverts au CIPVP dans tous les secteurs.

FAUT-IL UTILISER LE TÉLÉCOPIEUR OU NON? ABSOLUMENT PAS

Le CIPVP a remarqué un nombre anormalement élevé d'atteintes à la vie privée dans le rapport statistique annuel de 2020 d'un hôpital et a ouvert un dossier pour examiner plus à fond cette affaire. Après des mois de travail avec le CIPVP pour trouver la cause profonde du problème, l'hôpital a fait des progrès importants pour atténuer

le risque d'envoyer des télécopies aux mauvais destinataires, réagir plus rapidement lorsqu'un tel incident se produit et réduire l'utilisation de cette technologie dépassée et non sécuritaire. L'hôpital a depuis instauré une politique de priorité au numérique pour les aiguillages provenant des fournisseurs de soins primaires et collabore avec d'autres partenaires de la santé de la région pour remplacer l'utilisation des télécopieurs par des solutions électroniques plus sûres pour transmettre des renseignements personnels sur la santé.

Le **rapport du CIPVP**, publié en janvier 2023, fait état du potentiel énorme pour les organismes de coordonner les interventions et d'adopter des technologies de communication plus sûres qui renforceront la confiance des Ontariennes et des Ontariens dans le secteur de la santé.

LES CYBERATTAQUES MENACENT LES SERVICES ESSENTIELS

Trois conseils scolaires, un collège et deux universités ont communiqué avec le CIPVP pour signaler une attaque par rançongiciel sur guard.me. Guard.me, une société tierce qui fournit de l'assurance aux élèves et étudiants étrangers qui fréquentent ces institutions, a été victime d'une attaque par rançongiciel qui a touché les renseignements personnels de certains élèves et étudiants.

À cette époque, de nombreux élèves et étudiants étrangers de ces établissements étaient tenus de fournir des renseignements personnels à guard.me, ou encouragés à le faire, pour recevoir une assurance obligatoire. Dans la plupart des cas, ils fournissaient leurs renseignements pour les demandes de règlement à guard.me



et l'établissement ne donnait que des renseignements limités pour l'inscription. Pendant son examen, le CIPVP a constaté que certains établissements n'avaient pas conclu d'entente contractuelle avec guard.me pour assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels divulgués à cette compagnie. En outre, certains établissements n'avaient pas obtenu le consentement des élèves et étudiants ni fourni à ceux-ci un avis clair avant de fournir à guard.me des renseignements personnels qui les concernaient. Après notre examen, les établissements ont apporté les changements que nous avons proposés pour combler ces lacunes, entre autres, ou se sont engagés à le faire.

REVENIR À L'ESSENTIEL

Un particulier a déposé une plainte contre un comté parce que des renseignements personnels le concernant avaient été divulgués à une autre personne en réponse à une demande d'accès à l'information avant qu'il ne puisse demander d'être ajouté comme tierce partie concernant la demande.

Le CIPVP a constaté que le comté comprenait mal le processus d'appel par une tierce partie. À la suite des communications entre l'analyste et le comté, le bureau du greffier a suivi une formation et s'est engagé à passer en revue les ordonnances et les documents d'orientation du CIPVP pour s'assurer de comprendre parfaitement ses obligations en vertu de la LAIMPVP. Compte tenu des mesures que l'institution a prises pour maîtriser l'atteinte à la vie privée et éviter que d'autres incidents semblables ne se produisent à l'avenir, la plainte a été réglée sans que le CIPVP ait à faire un examen plus approfondi. Cette plainte a démontré que le comté devait améliorer son processus et ses programmes de formation relatifs à l'accès à l'information pour que son personnel comprenne parfaitement ses responsabilités. Cette réaction du comté se révélera utile à tous ses résidents qui présenteront des demandes d'accès à l'avenir.

MÉDIATION

Lorsque des dossiers passent au stade de la médiation, notre équipe de médiateurs aguerris facilite les négociations et les discussions entre les parties, dans le but de parvenir à une entente ou à un règlement mutuellement acceptable. Les médiateurs du CIPVP créent un environnement qui permet aux parties de communiquer et d'exprimer leurs besoins, leurs préoccupations et leur point de vue. Le médiateur informe les parties et, lorsque c'est possible, fournit des avis consultatifs. Lorsque les appels sont réglés en tout ou en partie lors de la médiation, moins de cas doivent passer au stade de l'arbitrage.

DE LA DISCUSSION JAILLIT LA LUMIÈRE

Au cours d'une période de deux mois, une ville a reçu d'une clinique juridique des demandes de renseignements sur la pauvreté, l'itinérance, les campements et la prévention des surdoses ainsi que des données fondées sur la race. La ville a rejeté sur-le-champ



cinq des demandes qu'elle jugeait frivoles ou vexatoires. Les parties ont convenu de participer à un projet pilote de médiation accélérée et sont parvenues à résoudre rapidement les questions en litige. Pendant la téléconférence, l'appelant a mieux expliqué le genre de renseignements qu'il recherchait et la ville lui a donné des conseils sur la façon de reformuler sa demande en fournissant des mots-clés et en précisant des périodes. À la suite de la médiation, quatre appels ont été réglés le jour même, et le cinquième, un peu plus tard.

DE L'IMPORTANCE DE SE PARLER

Une personne a demandé des dossiers historiques concernant un membre décédé de sa famille qui avait été hospitalisé dans des hôpitaux psychiatriques. Les Archives publiques de l'Ontario ont accordé un accès partiel aux documents demandés. Après des discussions en présence d'un médiateur, l'appelant a convenu que les exceptions s'appliquaient aux renseignements extraits, mais était d'avis qu'il existait d'autres documents. Le personnel des Archives publiques a fait de multiples recherches et participé à une téléconférence au cours de laquelle l'archiviste a donné des précisions sur ses recherches et sur les politiques de conservation de différents hôpitaux psychiatriques, qui expliquent pourquoi certains documents n'existent plus. Le personnel des Archives publiques a également fourni à l'appelant des ressources à consulter pour trouver d'autres sources de renseignements. Même si aucun document supplémentaire n'a été trouvé, l'appelant a exprimé sa gratitude et sa satisfaction à l'égard du processus de médiation et a reconnu les efforts sincères que le médiateur et le personnel des Archives publiques avaient déployés.

L'IMPORTANCE DE LA QUESTION SOUS-JACENTE

Un particulier a demandé des renseignements sur le nombre de poubelles dans les parcs publics que la ville gère et dont elle assure le fonctionnement. Il a demandé des renseignements par emplacement et pour un quartier particulier, pour les sept dernières années. Dans sa décision, la ville a fait savoir qu'elle n'avait aucun document qui correspondait à la description de la demande. Pendant le processus d'appel, le médiateur a collaboré avec la ville et l'auteur de la demande pour aider celui-ci à reformuler sa demande et à en circonscrire la portée. L'appelant a limité sa demande aux deux années précédentes et à plusieurs parcs précis. Pendant la médiation, il a expliqué qu'il était surtout préoccupé par l'absence apparente de poubelles dans les parcs publics. La ville a fait d'autres recherches, accordé l'accès à des documents qui répondaient à la demande révisée et répondu à des questions précises sur l'entretien des parcs. L'appelant s'est dit satisfait des documents que la ville avait divulgués et des réponses à ses questions.

ENQUÊTES SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les enquêteurs du CIPVP s'emploient à régler les plaintes concernant la protection de la vie privée et mènent des enquêtes sur les atteintes à la vie privée. Après une enquête, ils font des recommandations à l'institution ou à l'organisation; ces recommandations sont le plus souvent acceptées et adoptées pour éviter que la situation ne se reproduise.

VENTE DE DONNÉES ANONYMISÉES SUR LA SANTÉ DÉCISION 175 EN VERTU DE LA LPRPS

Après avoir appris qu'un dépositaire de renseignements sur la santé vendait prétendument des renseignements personnels sur la santé anonymisés à une tierce partie, le CIPVP a ouvert une enquête. Nous avons constaté que l'anonymisation des renseignements personnels sur la santé est une utilisation permise sans consentement en vertu de la LPRPS, mais sous réserve de certaines conditions; il faut notamment faire preuve de transparence et prendre des mesures de précaution. Nous avons conclu que les dépositaires qui comptent anonymiser des données et les vendre doivent l'indiquer clairement et explicitement dans leurs avis publics aux particuliers. Les obligations des dépositaires en matière de sécurité exigent également qu'ils

prennent des mesures pour protéger et sécuriser les renseignements personnels sur la santé dont ils ont la garde, y compris pendant et après le processus d'anonymisation. Entre autres choses, les contrats de vente conclus avec des tiers doivent prévoir des mesures de sécurité et de protection de la vie privée suffisantes pour que les données anonymisées restent anonymisées, notamment un processus rigoureux de gestion de l'anonymisation comportant des évaluations régulières du risque de désanonymisation.

COVID-19 ET UTILISATION DES CERTIFICATS DE VACCINATION

Pour l'année universitaire 2021-2022, une université a exigé que les étudiants soient pleinement vaccinés contre la COVID-19 pour habiter en résidence. Les étudiants devaient présenter un questionnaire dûment rempli confirmant leur statut vaccinal. Les parents de trois étudiants ont porté plainte au CIPVP, soutenant que la collecte de renseignements sur le statut vaccinal contre la COVID-19 des étudiants par l'entremise du questionnaire obligatoire était inappropriée. Le CIPVP a conclu que dans le contexte de la pandémie, la collecte de ces renseignements par l'université était conforme aux directives de santé publique de la province qui s'appliquaient alors, et qu'elle était nécessaire au sens de la LAIPVP.

SERVICE DE POLICE DE TORONTO – CONSULTATION NON AUTORISÉE

Une employée de la police a procédé à des recherches dans la base de données de la police pour trouver des renseignements sur ses voisins, et un de ces voisins a porté plainte au CIPVP. Une vérification de police pendant l'enquête du CIPVP a révélé que l'employée avait accédé de façon inappropriée aux renseignements personnels du plaignant et les avait remis à un autre employé du service de police sans autorisation. L'enquête a également permis de constater que l'employée avait fait des recherches semblables relativement à plusieurs autres personnes. Le CIPVP a établi que le service de police n'avait pas mis en place de mesures raisonnables pour empêcher l'accès non autorisé à des renseignements personnels et a recommandé des améliorations, notamment des protocoles de vérification, et prodigué des conseils sur les mesures à prendre en cas d'accès non autorisé. Le CIPVP a également recommandé que la police informe les autres particuliers dont les renseignements avaient été consultés de façon inappropriée.



C'est faire partie d'une communauté forte et solidaire de gens qui se donnent la main et soutiennent la population ontarienne. »

ARBITRAGE

Lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un règlement anticipé ou au moyen de la médiation ou d'une enquête, le dossier est acheminé à un arbitre, qui décide s'il doit mener une enquête ou un examen officiel. L'arbitre recueille et examine les renseignements et les arguments présentés par les parties et rend une décision définitive et exécutoire qui peut comprendre une ordonnance.

DOCUMENTS SUR L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE DE RECONNAISSANCE FACIALE PAR LA POLICE \\ M0-4269 ET M0-4286

Un arbitre a ordonné à deux corps de police de supprimer partiellement le paiement des droits lié à une demande d'accès à des documents concernant leur utilisation de la technologie de reconnaissance faciale Clearview en raison des conséquences importantes sur la santé et la sécurité du public qu'elle comporte. L'arbitre a fait état des préoccupations et des controverses continues et importantes concernant les répercussions sur la protection de la vie privée et la sécurité que pourraient avoir les pratiques de prélèvement des images faciales qu'utilise Clearview AI, et a conclu que les documents favoriseraient un débat intelligent sur ces enjeux.

DEMANDES MULTIPLES DE RENSEIGNEMENTS SEMBLABLES \\ M0-4241 ET M0-4257

Au cours d'une période relativement brève, les auteurs de demande ont déposé des dizaines de demandes complexes, très détaillées et très redondantes pour obtenir l'accès à des documents concernant une poursuite en recours collectif intentée contre une ville. Les auteurs de la demande représentaient les plaignants dans cette poursuite. La ville a refusé d'accorder l'accès demandé qu'elle jugeait frivole ou vexatoire, et les auteurs de la demande ont interjeté appel. L'arbitre a jugé que la conduite des appelants, à savoir le dépôt d'un nombre très élevé de demandes détaillées et répétitives, constituait un recours abusif au droit d'accès prévu dans la LAIMPVP et que les demandes étaient frivoles ou vexatoires. L'arbitre a confirmé les décisions de la ville de rejeter les demandes et a imposé des restrictions aux futures demandes d'accès et aux futurs appels des appelants.

HONORAIRES JURIDIQUES LIÉS À UNE DEMANDE D'ACCÈS AUX LETTRES DE MANDAT DU GOUVERNEMENT \\ P0-4285

Un journaliste a demandé l'accès au nombre total d'heures consacrées par un avocat de la Couronne à une instance liée à une [ordonnance](#) du CIPVP au Bureau du Conseil des ministres exigeant la divulgation des lettres de mandat du premier ministre. Le ministère du Procureur général a rejeté la demande, invoquant le secret professionnel de l'avocat. L'arbitre a rejeté la prétention du ministère, concluant qu'en l'espèce, la divulgation du nombre total d'heures que l'avocat de la Couronne avait consacrées à cette affaire ne révélerait pas des communications confidentielles entre un avocat et son client, et a ordonné la divulgation des renseignements. Le ministère a déposé une requête à la Cour divisionnaire demandant une révision judiciaire de cette ordonnance; cette requête est à l'étude.

DROITS D'ACCÈS À UN RAPPORT SUR LA CONDUITE D'UN AMBULANCIER PARAMÉDICAL \\ DÉCISION 194 EN VERTU DE LA LPRPS

Un ambulancier paramédical a traité un particulier contre qui un pistolet à impulsion électrique avait été utilisé pendant qu'il était détenu par la police. Ce particulier a porté plainte au service des normes professionnelles du service d'ambulanciers paramédicaux (qui relève de la région de Peel) concernant les soins qu'il avait reçus, et une enquête a été menée. Le particulier a demandé une copie du rapport d'enquête. La région a refusé de lui donner accès au document, mentionnant certaines exceptions au droit d'accès prévues dans la LPRPS. Elle a également invoqué l'exclusion prévue dans la LAIMPVP concernant les documents relatifs à l'emploi. L'arbitre a conclu que le particulier avait le droit d'accéder au rapport complet aux termes de la LPRPS et que la LAIMPVP n'était pas pertinente en l'espèce. Le CIPVP a ordonné à la région de fournir le rapport au plaignant.



RESPONSABILITÉ

MAINTENIR LA
CONFIANCE DES
ONTARIENS DANS
L'EXCELLENCE
ORGANISATIONNELLE
DU CIPVP

Le troisième volet de la mission du CIPVP consiste à répondre aux normes élevées d'excellence organisationnelle et de responsabilisation que la population de l'Ontario attend de nous. L'année 2022 a marqué un tournant dans la modernisation de la capacité numérique de notre organisation, la conception d'une nouvelle réalité de travail hybride et l'amélioration de notre gestion, de notre gouvernance et de nos mesures de responsabilisation.



FAIRE DU CIPVP UNE ORGANISATION NUMÉRIQUE MODERNE

En 2022, nous avons donné suite aux conclusions de nos évaluations des risques et des menaces menées en 2021 en effectuant des mises à niveau informatiques essentielles et en améliorant la cybersécurité. Nous avons lancé un nouveau service d'appels en ligne, permettant aux Ontariennes et aux Ontariens de déposer et de payer électroniquement leurs appels en toute sécurité. Nous avons instauré un réseau sans fil global pour permettre une plus grande mobilité à l'intérieur du bureau et une collaboration accrue entre les employés des différents services du CIPVP. Nous avons lancé un projet pilote visant l'adoption d'une nouvelle solution Office 365 et amorcé le stockage infonuagique sécurisé des ressources documentaires du CIPVP. En 2023, nous continuerons d'améliorer nos services numériques en réalisant un projet visant à bâtir pour le CIPVP un nouveau site Web fondé sur les technologies modernes, plus propice à l'interactivité et qui réservera une meilleure expérience pour les utilisateurs.



LE CIPVP, UN EMPLOYEUR DE CHOIX

Tout au long de 2022, le personnel du CIPVP a commencé à revenir au bureau progressivement pour certaines activités en personne. Nous nous sommes employés à mettre en place un modèle de travail hybride, en procédant en trois étapes, à commencer par les activités que le personnel jugeait préférable de faire en personne afin de favoriser une plus grande

C'est accomplir un travail de haute qualité dans un milieu collaboratif, solidaire et professionnel. C'est apprendre et se perfectionner chaque jour. »



Membres du personnel aux bureaux du CIPVP, au centre-ville de Toronto.

collaboration et une cohésion accrue entre les employés, et un plus grand sentiment d'appartenance. Chaque étape s'appuyait sur l'étape précédente, tenant compte des observations du personnel et assurant aussi le soutien nécessaire pour la bonne réalisation de notre mandat et la souplesse nécessaire pour les employés. Le CIPVP mettra en œuvre son programme de travail hybride permanent au printemps 2023; ce programme mettra en balance le travail et les exigences opérationnelles au bureau, tout en offrant au personnel des options souples de travail à domicile et un bon équilibre travail-vie personnelle.

Dans le cadre de notre engagement envers nos employés, le CIPVP a lancé un programme officiel et un programme informel de reconnaissance des employés, pour célébrer les réalisations importantes et exprimer notre reconnaissance aux employés et aux équipes qui incarnent le mieux les valeurs du CIPVP.

En 2022, le CIPVP a également établi un nouveau programme de champion du CIPVP, pour les employés et les équipes qui se sont portés volontaires pour promouvoir le bilinguisme, la contribution à la collectivité, la santé et le bien-être, l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité. En outre, le CIPVP a rétabli et reconfiguré son comité mixte de santé et de sécurité, son comité social, son comité sur l'équité et l'accessibilité, son comité vert et son comité d'apprentissage. Ces initiatives dirigées par le personnel offrent de nouvelles occasions de leadership et d'apprentissage, en plus de favoriser l'innovation et la créativité, l'esprit de collaboration et un sentiment d'appartenance et de camaraderie qui font ressortir ce que le CIPVP a de mieux à offrir.

Nous avons également créé une boîte à suggestions virtuelle qui permet aux employés d'adresser à la haute direction des commentaires anonymes, non sollicités, sans craindre de répercussions. Les commentaires constructifs de nos employés sur les mesures que nous pouvons prendre pour améliorer continuellement notre organisation permettront au CIPVP d'exploiter son potentiel et de consolider sa réputation d'employeur de choix.



RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILISATION AU CIPVP

En 2022, le CIPVP a continué de renforcer sa capacité interne de gestion et de gouvernance en élaborant de nouveaux programmes de formation en leadership et en gestion destinés à ses hauts dirigeants et chefs de service.

Le CIPVP a continué d'améliorer et de moderniser ses pratiques exemplaires de contrôle financier pour assurer l'utilisation responsable et plus efficace des deniers publics. À cet égard, le CIPVP a atteint son objectif financier d'équilibrer son budget à la fin de l'exercice, ses dépenses se s'étant pas écartées de plus de 1 % de son budget. Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario vérifie chaque année l'état financier du CIPVP.

Dans le cadre de notre cycle de planification annuelle de 2022-2023, nous avons proposé des améliorations et des modifications à notre structure organisationnelle et à nos activités pour accroître la reddition de comptes et assurer la mise en œuvre efficace du mandat évolutif du CIPVP. Nous espérons mettre en œuvre ces améliorations en 2023 et en rendrons compte dans notre prochain rapport annuel.





CONFORMITÉ

EXAMENS DE LA CONFORMITÉ

TAUX DE RESPECT DU DÉLAI DE RÉPONSE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS

Depuis 25 ans, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) reçoit chaque année plus de demandes d'accès que toutes les autres institutions de l'Ontario. La plupart de ces demandes proviennent d'entreprises. En 2021, comme le MEPP tenait ses dossiers sur papier, il n'a pas pu traiter les demandes d'accès pendant les fermetures dues à la COVID-19. Son taux de respect du délai de réponse de 30 jours et du délai prolongé a plongé sous le seuil de 1,5 % cette année-là.

La direction du MEPP a géré cette baisse de façon proactive et a accueilli favorablement la demande du CIPVP de collaborer avec elle pour régler le problème. Pendant toute l'année 2022, le CIPVP a soutenu les mesures d'amélioration du ministère en surveillant les progrès réalisés pour réduire l'arriéré de demandes et en lui donnant des conseils sur les plans en cours et proposés visant à fournir des renseignements par d'autres moyens.

Dans l'ensemble, le taux de respect du délai de réponse du MEPP pour 2022 reste bas, car le ministère travaille encore à réduire l'arriéré. Cependant, une forte majorité des nouvelles demandes reçues pendant la deuxième moitié de l'année ont été traitées à temps, et ce chiffre continue d'augmenter mois après mois.

Le MEPP a également commencé à offrir des solutions de rechange aux demandes d'accès à l'information en créant de nouveaux moyens d'accéder à l'information. Son **Programme d'accès aux données environnementales relatives aux biens immobiliers**, lancé en mars 2022, a contribué à réduire de 20 % le nombre de demandes qui auraient été traitées par l'entremise du processus d'accès à l'information.

Le CIPVP félicite le MEPP des mesures proactives et novatrices qu'il a prises afin de régler ses problèmes liés à l'accès à l'information et il l'encourage à poursuivre ses efforts. Le CIPVP continuera de collaborer avec le ministère pour l'aider à améliorer l'accès à l'information sur l'environnement.

MISE À JOUR DU MANUAL FOR THE REVIEW AND APPROVAL OF PRESCRIBED PERSONS AND PRESCRIBED ENTITIES

En 2022, nous nous sommes employés à finaliser les révisions du *Manual for the Review and Approval of Prescribed Persons and Prescribed Entities* en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). Dans le rôle qui leur incombe en vertu de la LAIPVP, des personnes et entités prescrites reçoivent d'importantes quantités de renseignements personnels sur la santé. Ce guide est un outil qui permet de s'assurer que les personnes et entités prescrites ont mis en place des pratiques et des procédures pour protéger la vie privée des particuliers dont ils reçoivent des renseignements personnels sur la santé et pour assurer la confidentialité de ces données. Ces pratiques et procédures font l'objet d'un examen en profondeur de la part de notre bureau tous les trois ans.

Le nouveau manuel révisé modernisera considérablement les exigences en matière de sécurité auxquelles ces organismes devront répondre, compte tenu de l'évolution des normes et des pratiques exemplaires du secteur. Il instaurera également une nouvelle approche fondée sur le risque pour les examens triennaux du CIPVP qui permettra de réaliser des examens plus ciblés et plus approfondis des secteurs clés dont on a établi qu'ils sont le plus à risque.

EXAMEN PAR LE CIPVP DE SERVICES INTERMINISTÉRIELS D'INTÉGRATION DES DONNÉES

En vertu de la LAIPVP, les services interministériels d'intégration des données permettent au gouvernement de l'Ontario de réunir des ensembles de données et d'utiliser les données combinées pour le bien public. Ces services ont le pouvoir de recueillir des renseignements personnels indirectement, de lier différents ensembles de données pour fins d'analyse et de divulguer les données ainsi produites sous forme anonymisée pour aider le gouvernement à prendre des décisions.

En vertu de la loi, le CIPVP doit revoir les pratiques et procédures des services interministériels d'intégration des données avant qu'ils puissent commencer à recueillir des renseignements personnels. En 2022, le CIPVP a conclu son premier examen du service interministériel d'intégration des données de la Division de la planification de la capacité et de l'analytique du ministère de la Santé.

Pendant cet examen, le CIPVP a évalué les pratiques et procédures régissant le cycle de vie des renseignements recueillis, dont la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels; l'établissement de liens entre les renseignements personnels et l'anonymisation de ceux-ci; la sécurité; les périodes de conservation; la déclaration publique.

Le service interministériel d'intégration des données du ministère de la Santé a été généralement réceptif et il a modifié ses pratiques et procédures conformément à la plupart des observations du CIPVP. Cependant, comme certains des enjeux soulevés sont importants et prendront plus de temps, nous avons rendu des ordonnances en bonne et due forme pour assurer la conformité. Une description complète des ordonnances et recommandations du CIPVP se trouve dans le document du CIPVP [Review of the Practices and Procedures of the Ministry of Health's Inter-ministerial Data Integration Unit](#). Le CIPVP continue de surveiller les progrès que le ministère réalise en vue de parvenir à une conformité complète.

EXAMEN - LOI SUR LES CORONERS

La Loi sur les coroners permet au Bureau du coroner en chef de divulguer des renseignements personnels à des entités prescrites à des fins de recherche, d'analyse de données ou de compilation de statistiques se rapportant à la santé ou à la sécurité du public. En 2022, le CIPVP a conclu le premier examen d'une entité prescrite en vertu de la loi, l'Institut for Clinical Evaluative Sciences (ICES). Satisfait des pratiques et procédures de l'ICES pour ce qui est de la protection des renseignements personnels des particuliers et de la confidentialité, le CIPVP les a approuvées.

TENDANCES RELATIVES À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA CONFORMITÉ

Les institutions provinciales et municipales, les dépositaires de renseignements sur la santé qui sont également des institutions aux termes de la LAIPVP ainsi que les fournisseurs de services à l'enfance et à la famille doivent présenter des statistiques annuelles sur l'accès à l'information au CIPVP.

En 2022, les Ontariennes et Ontariens ont fait 58 461 demandes d'accès à l'information, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente. Le taux de respect du délai de réponse aux demandes dans un délai de 30 jours a continué de varier selon le secteur. Dans les institutions provinciales, seulement 51,2 % des demandes d'accès ont été traitées dans un délai de 30 jours. Il s'agit d'une baisse de près de 12,6 % depuis 2021.

Les institutions municipales ont affiché un taux de respect du délai de réponse de 20 jours de 81 %, une légère hausse par rapport au taux de 80,4 % enregistré en 2021.

En 2022, les Ontariennes et Ontariens ont présenté 100 031 demandes d'accès à des renseignements personnels sur la santé. Les dépositaires de renseignements sur la santé ont pu maintenir le taux de respect du délai de réponse à un niveau impressionnant de 99 %.

Les fournisseurs de services à l'enfance et à la famille ont reçu 9 923 demandes d'accès à des renseignements personnels. De ce nombre, 74 % ont été réglées dans un délai de 30 jours.

Un aperçu des statistiques de 2022 du tribunal figure à la page 38 du présent rapport. Une ventilation complète des statistiques présentées au CIPVP est fournie dans le Rapport statistique 2022 du CIPVP.

AVIS ET CONSULTATIONS STRATÉGIQUES

OBSERVATIONS OFFICIELLES PRÉSENTÉES AU GOUVERNEMENT

Dans le cadre de son travail de défense des intérêts en 2022, le CIPVP a présenté des observations, rédigé des lettres ouvertes et fait des recommandations sur différentes lois et divers règlements proposés ayant des répercussions sur la protection de la vie privée, notamment concernant ce qui suit :

VIE PRIVÉE DES EMPLOYÉS

Avant la pandémie, relativement peu de Canadiennes et de Canadiens travaillaient à domicile. Pendant les quelques premiers mois de 2022, environ 46 % des travailleurs passaient au moins une partie de leurs heures de travail à la maison. La demande d'outils de surveillance en milieu de travail et à distance a connu une croissance spectaculaire, car les employeurs cherchent d'autres moyens d'assurer la productivité des travailleurs et de les responsabiliser. Les logiciels de surveillance des employés peuvent avoir différentes fonctionnalités, notamment : surveiller toute l'activité dans un ordinateur; enregistrer les employés au moyen de webcams et de micros; surveiller

l'emplacement, les mouvements et les activités des employés. Combinés à des algorithmes puissants qui peuvent analyser les tendances dans les données et tirer des conclusions concernant le comportement des employés, leur comportement et même leurs aptitudes et leurs sentiments, ces logiciels posent un risque d'atteinte à la vie privée et de pratiques discriminatoires qui peut devenir rapidement bien réel.

Le gouvernement a réagi à ces menaces en déposant le projet de loi 88, la *Loi visant à œuvrer pour les travailleurs*, qui exige que les employeurs ayant 25 employés ou plus adoptent une politique écrite expliquant leurs activités de surveillance électronique des employés. En avril, la commissaire a présenté son point de vue sur le projet de loi au Comité permanent de la politique sociale à l'Assemblée législative de l'Ontario. Bien que la commissaire ait reconnu l'importance de cette première étape pour accroître la transparence des pratiques de surveillance électronique, elle a pressé le gouvernement d'aller plus loin en exigeant une reddition de comptes plus importante encore.

Le recours à la surveillance électronique doit faire l'objet de limites claires et des règles doivent interdire la surveillance des employés de façon clandestine ou en dehors des heures de travail. Les travailleurs de l'Ontario doivent avoir accès à des mécanismes leur permettant de porter plainte lorsque leur employeur ne respecte pas ces politiques et de demander une enquête et une réparation si les politiques ne sont pas respectées. Les politiques intrusives devraient être examinées par un organisme de réglementation indépendant habilité à corriger la situation. En définitive, les questions relatives à la surveillance électronique en milieu de travail devraient être régies par une loi ontarienne plus complète sur la protection de la vie privée dans le secteur privé, semblable à celle qui a été proposée dans le livre blanc de 2021 du gouvernement, *Modernisation de la protection de la vie privée en Ontario*. Nous pressons le gouvernement de poursuivre ses efforts audacieux et ambitieux visant à combler les lacunes flagrantes des mesures de protection de la vie privée, et notamment de celle des employés, que la loi prévoit actuellement en Ontario.

VOICI D'AUTRES OBSERVATIONS OFFICIELLES QUE LE CIPVP A FAITES AU GOUVERNEMENT EN 2022 :

- Observations (en anglais) sur **les modifications** proposées à la loi sur la protection de la vie privée dans le secteur de la santé en Ontario concernant le droit d'accéder aux dossiers sous forme électronique
- **Observations sur le projet de loi 106 : Obligations et pouvoirs des équipes Santé Ontario et accès aux dossiers sous forme électronique**
- Observations sur les dispositions du projet de loi 88 (*Loi visant à œuvrer pour les travailleurs*) concernant la **surveillance électronique des employés**
- **Lettre à la D^{re} Catherine Zahn et à Hillary Hartley concernant le certificat de vaccination contre la COVID-19 en Ontario**

RÉSOLUTIONS

Le CIPVP collabore souvent avec d'autres organismes de réglementation du Canada et de l'étranger afin de coordonner ses prises de position sur les politiques et ses mesures d'information du public. En 2022, le CIPVP a dirigé, co-dirigé, parrainé ou soutenu plusieurs résolutions et déclarations conjointes, nationales et internationales.

ÉTRANGER

Résolution sur les principes et les attentes relatifs à l'utilisation de renseignements personnels à des fins de reconnaissance faciale adoptée par l'Assemblée mondiale sur la vie privée, novembre 2022

Résolution sur le renforcement des capacités de coopération internationale pour améliorer la réglementation en matière de cybersécurité et comprendre les dommages causés par les cyberincidents adoptée par l'Assemblée mondiale sur la vie privée, novembre 2022

L'accès à l'information : Un jalon de l'ère numérique destiné à assurer les droits de la personne, l'inclusion des groupes en situation de vulnérabilité et le renforcement des institutions démocratiques au 21^e siècle, déclaration des membres de la Conférence internationale des commissaires à l'information, juin 2022

CANADA

Assurer le droit à la vie privée et la transparence dans l'écosystème d'identité numérique au Canada, résolution adoptée par les commissaires à la protection de la vie privée fédéral, provinciaux et territoriaux, septembre 2022

Susciter la confiance du public dans les services de santé numériques, résolution adoptée par les commissaires à la protection de la vie privée fédéral, provinciaux et territoriaux, septembre 2022

Cadre juridique recommandé pour le recours à la reconnaissance faciale par les services de police, des commissaires fédéral, provinciaux et territoriaux à la protection de la vie privée, septembre 2022

CONSULTATIONS INFORMELLES ET ENGAGEMENT

En 2022, dans le cadre de l'exercice du pouvoir que nous confère la loi de formuler des observations sur des programmes que propose le gouvernement ainsi que sur les pratiques relatives aux renseignements que proposent les dépositaires, nous avons invité les organisations à consulter le CIPVP lorsqu'elles élaborent de nouveaux programmes, initiatives, projets ou processus qui pourraient avoir une incidence sur la protection des données ou la transparence. De nombreuses organisations ont répondu à notre invitation et ont demandé une consultation avec notre bureau. Une liste complète de ces consultations informelles figure dans notre **page Web sur les consultations**.

INFORMATION DU PUBLIC

En vertu de ses lois habilitantes, la commissaire peut offrir des programmes d'information du public et fournir des renseignements concernant les lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, son rôle et les activités de son bureau. En 2022, la commissaire et son équipe ont publié plusieurs documents d'orientation multimédias ainsi que des billets de blogue et des balados mensuels sur des questions touchant l'accès à l'information et la protection de la vie privée qui comptent pour la population ontarienne.

CONSEILS

- [Document d'orientation sur la protection de la vie privée à l'intention des services de police relativement au recours à la reconnaissance faciale](#)
- [Se protéger contre les rançongiciels](#)

WEBINAIRES

- [Comment produire ses statistiques sur les atteintes à la vie privée \(LPRPS\)](#) (en anglais)
- [Comment produire ses statistiques sur les demandes d'accès et de rectification \(LPRPS\)](#) (en anglais)
- [Comment produire ses statistiques sur les demandes d'accès et de rectification \(LAIPVP/LAIMPVP\)](#) (en anglais)
- [Comment produire ses statistiques sur les demandes d'accès et de rectification et les atteintes à la vie privée \(partie X de la LSEJF\)](#) (en anglais)
- Journée de la protection des données 2022, [Former une nouvelle génération de citoyens numériques](#)

VIDÉOS

- [Conseils sur la vie privée pour les enfants](#)
- [Comment déposer une demande d'accès à l'information](#)
- [Le droit à la vie privée en matière de santé](#)
- [Comment se protéger en ligne](#)
- [Comment éviter l'hameçonnage](#)

PRÉSENTATIONS

Toujours soucieux de favoriser les rencontres, les échanges et la collaboration, le CIPVP a participé à différents événements et conférences en 2022. La commissaire, les commissaires adjoints et le personnel des services juridiques, des politiques et du tribunal ont prononcé des discours et participé à plusieurs panels de discussion. Pour une liste complète des présentations de 2022, consultez notre [centre des médias](#).

BLOGUE DE LA COMMISSAIRE

La commissaire Kosseim publie régulièrement des billets de blogue sur des questions touchant la protection de la vie privée, l'accès à l'information, la cybersécurité et plus encore. Pour une liste complète des billets publiés en 2022, consultez notre page [Blogue de la commissaire](#).

BALADO L'INFO, ÇA COMPTE

En 2022, le CIPVP a produit une deuxième saison de L'info, ça compte, un balado sur les gens, la vie privée et l'accès à l'information. La commissaire Kosseim s'est entretenue avec des experts sur des questions touchant les données synthétiques, le recours à la généalogie génétique par la police, les caméras d'intervention, la protection de la vie privée et la littératie numérique des jeunes et plus encore. Pour une liste complète des épisodes de notre balado, visitez notre page Web sur L'info, ça compte.

LE CIPVP DANS LES MÉDIAS

En 2022, le CIPVP a répondu à 71 demandes des médias et a été mentionné dans les médias à plus de 600 reprises. Nous avons été au cœur de plusieurs affaires très médiatisées en 2022 :

- [Opinion](#) parue dans le *Toronto Star* sur les risques pour la vie privée des employés
- Entrevue à CHOQ-FM sur la Journée de la protection des données à l'intention de notre [auditoire francophone](#)
- Panel sur l'utilisation de la génétique dans le maintien de l'ordre à l'émission [The Agenda](#) de TVO animée par Steve Paikin
- Discussion sur l'[élaboration d'un régime de protection de la vie privée à l'ère de l'intelligence artificielle](#) à Droit moderne, un balado de l'Association du Barreau canadien
- [Entrevue sur la surveillance des employés](#) à CTV News
- [Entrevue](#) avec Municipal World sur le Défi de la transparence du CIPVP

LE CIPVP DEVANT LES TRIBUNAUX

3 
AUDIENCES
JUDICIAIRES

8 
RÉVISIONS
JUDICIAIRES



BUREAU DU CONSEIL DES MINISTRES // PO-3973

La Cour d'appel a rejeté la contestation par le gouvernement d'une décision du CIPVP ordonnant au Bureau du Conseil des ministres de divulguer les lettres de mandat du premier ministre, lesquelles énoncent les politiques que les ministres devaient mettre en œuvre en priorité après l'élection de 2018. La cour a jugé qu'il était raisonnable pour le CIPVP de conclure que les lettres de mandat ne faisaient pas l'objet d'une exception en vertu de l'article 12 de la LAIPVP parce qu'elles ne révélaient pas « l'objet des délibérations » du premier ministre ou du Conseil des ministres. La Cour suprême du Canada a accepté la demande de pourvoi du gouvernement de l'Ontario. Le pourvoi a été entendu le 18 avril 2023, et nous attendons l'arrêt de la cour.

CITÉ DE MISSISSAUGA // MO-4176

La Cour divisionnaire a rejeté une contestation d'une décision du CIPVP ordonnant à la cité de Mississauga de divulguer une liste des électeurs d'une circonscription électorale donnée qui avaient reçu un bulletin de vote. La cour a conclu que la décision du CIPVP d'ordonner la divulgation de la liste des électeurs était raisonnable dans les circonstances, compte tenu de son interprétation de l'alinéa 14 (1) d) de la LAIPVP, du paragraphe 88 (5) de la *Loi sur les élections municipales* et de décisions antérieures du CIPVP et de la cour.

UNIVERSITÉ YORK ET YORK UNIVERSITY DEVELOPMENT CORPORATION // PO-3922 ET PO-4029-R

L'Université York et la York University Development Corporation (YUDC) ont contesté une décision du CIPVP selon laquelle l'université avait le contrôle de certains documents créés par la YUDC. La Cour divisionnaire a rejeté les deux contestations. Elle a confirmé la décision du CIPVP selon laquelle l'université York avait le contrôle de ces documents de la YUDC. Elle a convenu qu'il était raisonnable pour le CIPVP de conclure que dans le contexte de leur demande de réexamen, l'Université York et la YUDC devaient démontrer que l'Université York n'avait pas le contrôle des documents en question. Le cour a également statué qu'il était raisonnable pour le CIPVP de déterminer le critère juridique à appliquer pour déterminer si l'Université York avait le contrôle des documents, et d'appliquer ce critère aux faits.

UBER CANADA INC. ET UBER B.V. // PO-4149

Uber a présenté une requête en révision judiciaire de la décision du CIPVP confirmant la décision de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) qui avait accordé un accès partiel aux documents contenus dans le compte d'employeur d'Uber à la WSIB. Le CIPVP a conclu que le WSIB avait la garde et le contrôle des documents, et que ces derniers n'étaient pas visés par l'exclusion s'appliquant aux relations de travail de la LAIPVP. Le CIPVP a également conclu que les documents n'étaient pas soustraits à la divulgation en vertu du paragraphe 17 (1) de la LAIPVP (documents de tiers) et qu'Uber ne pouvait pas invoquer l'alinéa 14 (2) a) de la LAIPVP (exception s'appliquant aux rapports dressés au cours de l'exécution de la loi) dans les circonstances. Par la suite, Uber a abandonné sa requête en révision judiciaire, et la Cour divisionnaire l'a rejetée.

LIFELABS

En juin 2020, le CIPVP et le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique (OIPC) ont terminé leur enquête conjointe sur la cyberattaque commise contre les systèmes informatiques de LifeLabs. Le CIPVP et l'OIPC ont conclu que LifeLabs n'avait pas respecté ses obligations en vertu de la LPRPS et de la *Personal Information Protection Act* de la Colombie-Britannique, en omettant notamment de prendre des mesures raisonnables pour protéger les renseignements personnels et les renseignements personnels sur la santé de millions de Canadiennes et de Canadiens. Le CIPVP et l'OIPC ont rendu plusieurs ordonnances en conséquence. L'entreprise s'est conformée à ces ordonnances, mais a contesté une décision de procédure prise par le CIPVP et l'OIPC selon laquelle les informations contenues dans leur rapport d'enquête conjoint n'étaient ni privilégiées ni confidentielles. Le CIPVP et l'OIPC avaient fait savoir à LifeLabs qu'ils comptaient publier ce rapport, mais ils doivent attendre le jugement de la cour sur la question de savoir si des renseignements contenus dans le rapport font l'objet d'un privilège ou sont confidentiels.

Dans le cadre de sa requête en révision judiciaire, LifeLabs a déposé une motion visant la production de certains documents internes du CIPVP. En octobre 2022, un juge seul de la Cour divisionnaire a rejeté cette motion. En janvier 2023, après une autre motion de LifeLabs, la décision du juge seul a été confirmée par un comité de trois juges de la Cour divisionnaire. La requête en révision judiciaire, dans laquelle LifeLabs affirme que certains renseignements contenus dans le rapport d'enquête font l'objet d'un privilège ou sont confidentiels, est toujours à l'étude.

LE CIPVP EN CHIFFRES

10

BALADOS L'INFO, ÇA COMPTE

12

BILLETS DE BLOGUE
DE LA COMMISSAIRE

42

PRÉSENTATIONS

73

DÉCLARATIONS AUX MÉDIAS

493

ABONNÉS À LA CHAÎNE YOUTUBE

635

MENTIONS DANS LES MÉDIAS

2 000

SPECTATEURS À LA WEBÉMISSION
DE LA JOURNÉE DE LA
PROTECTION DES DONNÉES

2 659

ABONNÉS

3 500

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
PAR TÉLÉPHONE

4 010

TÉLÉCHARGEMENTS DU BALADO
L'INFO, ÇA COMPTE

4 778

ABONNÉS SUR TWITTER

8 000

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
PAR COURRIEL

9 860

PERSONNES QUI NOUS SUIVENT
SUR LINKEDIN

19 012

VISIONNEMENTS SUR YOUTUBE

152 317

VISITES DE NOTRE SITE WEB

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

SOMMAIRE DE L'ANNÉE

JANV

Journée de la protection des données : Former une nouvelle génération de citoyens numériques

FÉVR

À la rencontre des Franco-Ontariens

MAI

Premier examen par le CIPVP d'un service interministériel d'intégration des données en vertu de la LPRPS

Le CIPVP publie sa Décision 175 en vertu de la LPRPS; Les questions juridiques et éthiques entourant les données anonymisées : un débat public s'impose

JUIN

Le CIPVP invite les organisations à le consulter et établit des lignes directrices à ce sujet

Le CIPVP parraine une déclaration à la Conférence internationale des commissaires à l'information

OCT

Le CIPVP lance le Défi de la transparence

Le CIPVP met à jour son document d'orientation sur les rançongiciels

Le CIPVP et ses homologues fédéral, provinciaux et territoriaux adoptent une résolution conjointe, Assurer le droit à la vie privée et la transparence dans l'écosystème d'identité numérique au Canada

MARS

Observations
à l'Assemblée
législative sur la
surveillance des
employés

AVRIL

Recommandations
sur les certificats
de vaccination en
Ontario

Observations sur le
projet de loi 106 :
Accès des équipes
Santé Ontario
aux dossiers sous
forme électronique

Article d'opinion :
Le projet de loi 88
doit être renforcé
pour mieux
protéger le droit
à la vie privée des
travailleurs

JUIL

Billet de blogue de
la commissaire :
La vie privée
et l'humanité à
la croisée des
chemins

AOÛT

Le CIPVP lance le
dépôt sécurisé des
appels en ligne

SEPT

Le CIPVP accueille
sa première
chercheuse
résidente!

Le CIPVP se joint à
l'appel national pour
mettre fin à l'utilisation
du télécopieur et
adopter des méthodes
de communication
numériques sécurisées
aux fins de la
prestation de soins de
santé

NOV

Le CIPVP coparraine une Résolution sur les
principes et les attentes concernant l'utilisation
appropriée des informations personnelles dans la
technologie de reconnaissance faciale adoptée par
l'Assemblée mondiale sur la vie privée

DÉC

Le CIPVP est sur
Instagram!

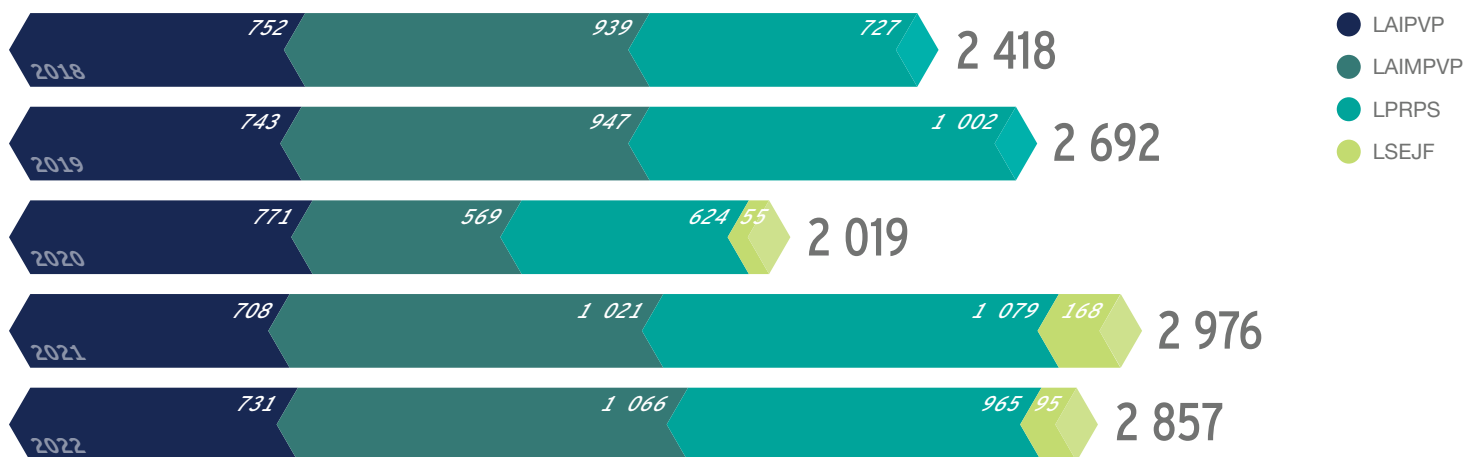
Bilan de 2022 de
la commissaire :
Écouter, apprendre,
agir

ENSEMBLE DES DOSSIERS

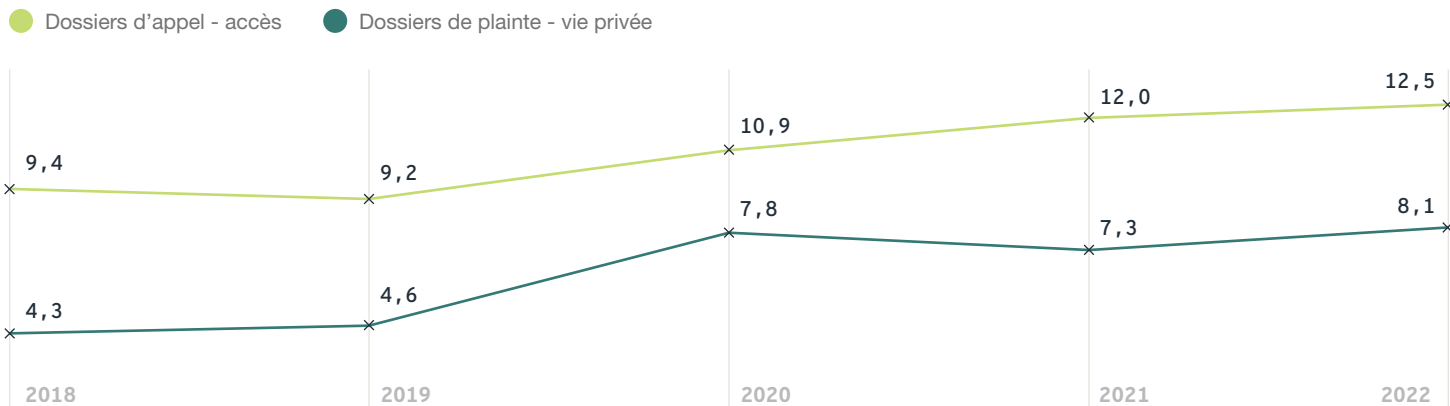
DOSSIERS OUVERTS 2018-2022

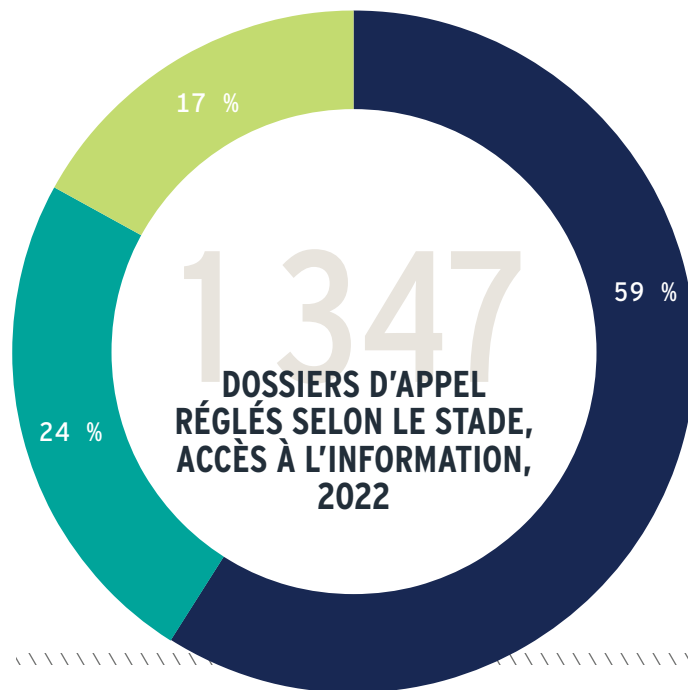
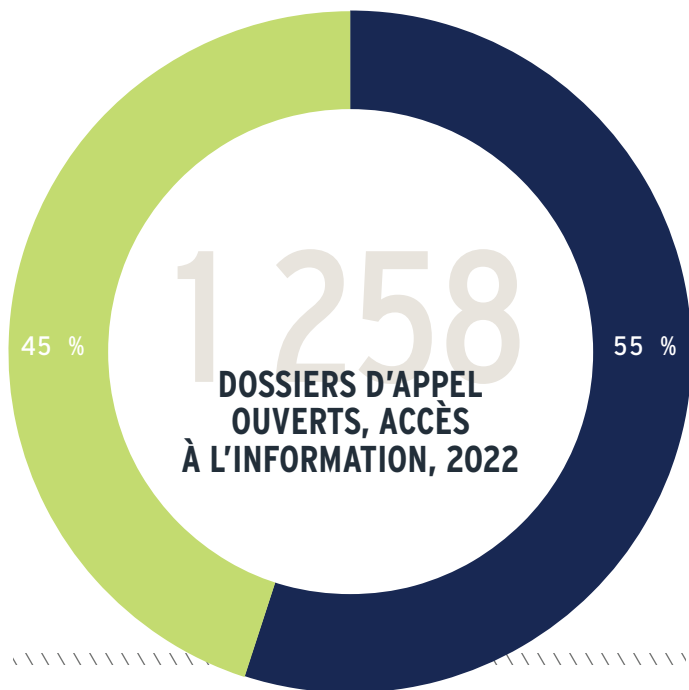


DOSSIERS FERMÉS 2018-2022



DURÉE MOYENNE DE TRAITEMENT DES DOSSIERS (EN MOIS), 2018-2022





● Institutions municipales 697
● Institutions provinciales 561

● Médiation 794
● Arbitrage 326
● Règlement anticipé 227

Dossiers d'appel ouverts selon l'ordre de gouvernement, accès à l'information

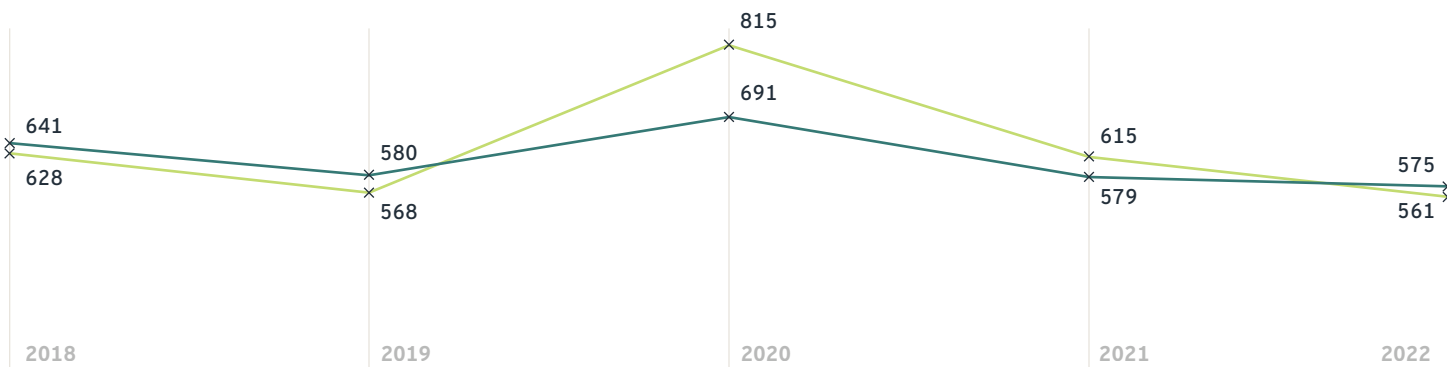
Dossiers d'appel réglés selon le stade, accès à l'information

ENJEUX DES APPELS - DOSSIERS OUVERTS, ACCÈS À L'INFORMATION, 2022



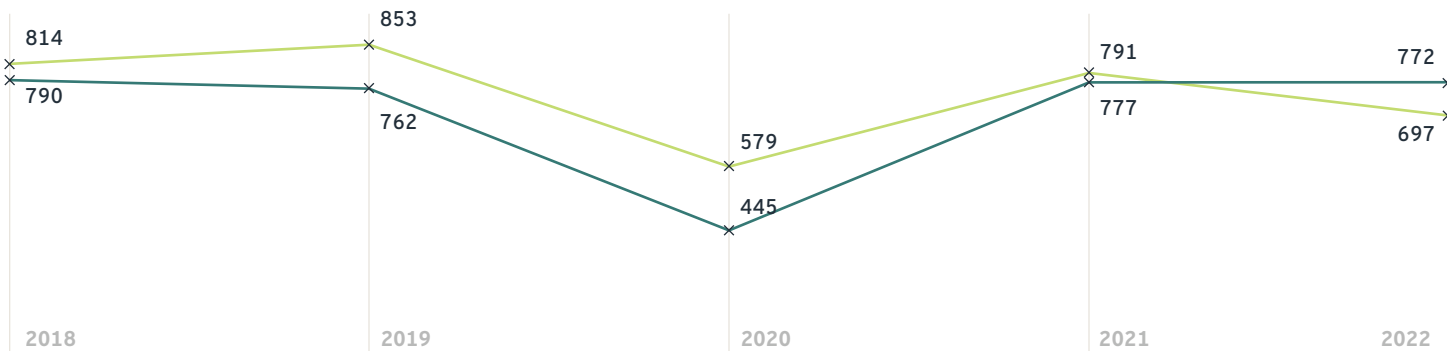
DOSSIERS D'APPEL OUVERTS ET FERMÉS, ACCÈS À L'INFORMATION, INSTITUTIONS PROVINCIALES, 2018-2022

● Dossiers ouverts ● Dossiers fermés



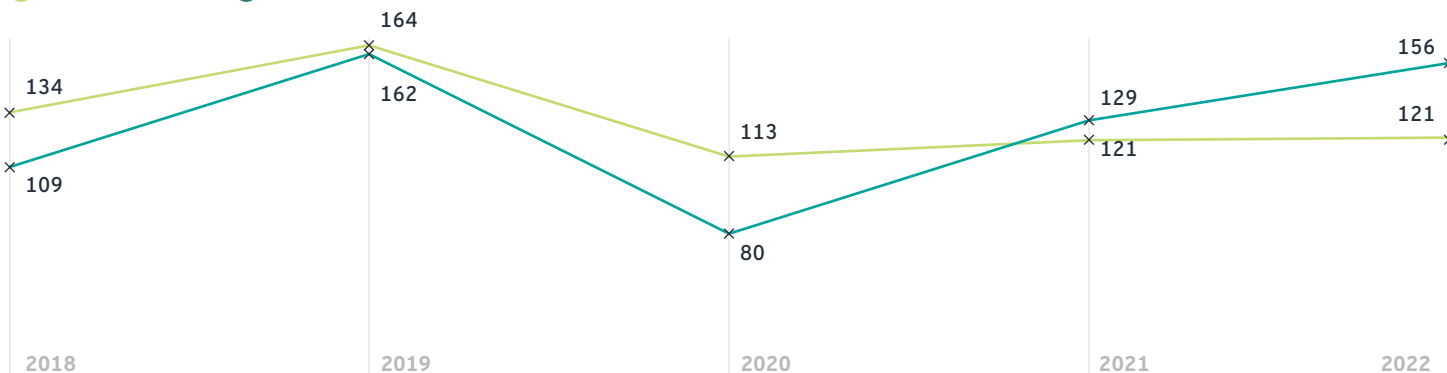
DOSSIERS D'APPEL OUVERTS ET FERMÉS, ACCÈS À L'INFORMATION, INSTITUTIONS MUNICIPALES, 2018-2022

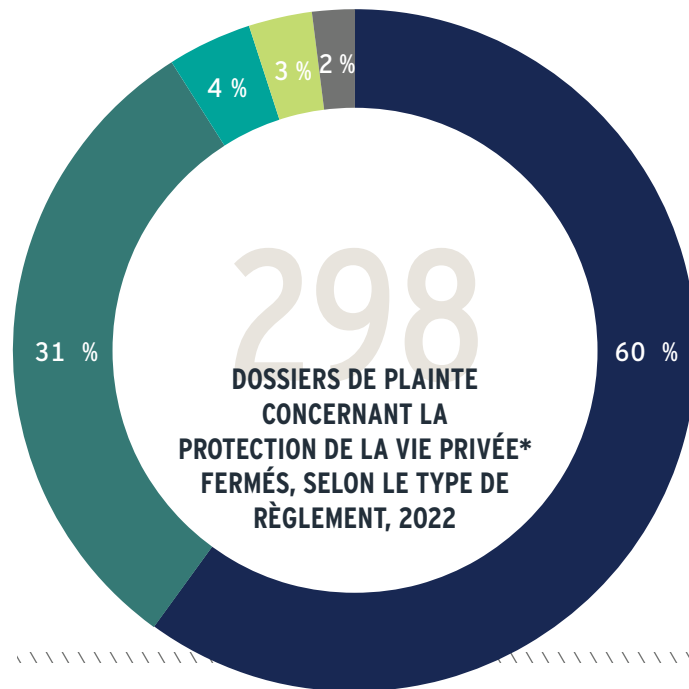
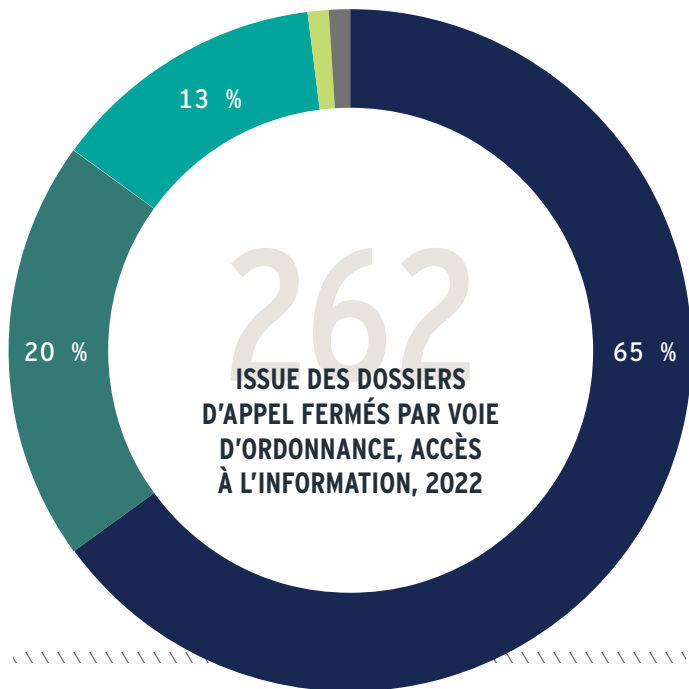
● Dossiers ouverts ● Dossiers fermés



PLAINTES RELATIVES À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE AUTODÉCLARÉES, INSTITUTIONS PROVINCIALES, DOSSIERS OUVERTS ET FERMÉS, 2018-2022

● Dossiers ouverts ● Dossiers fermés





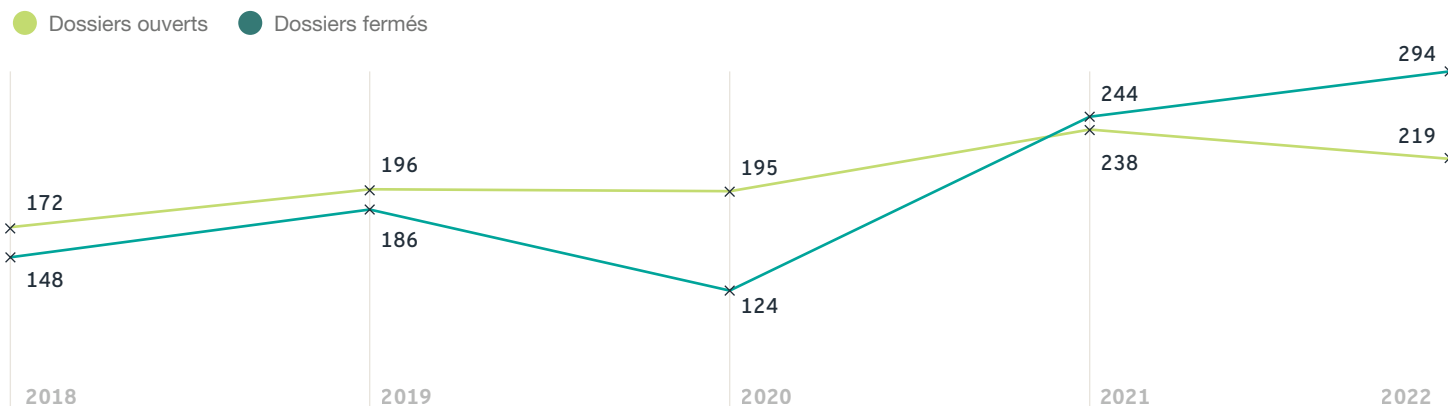
● Décision de l'institution confirmée	170
● Décision de l'institution partiellement confirmée	52
● Décision de l'institution infirmée	35
● Rejet après observations	2
● Autre	2
● Pas d'enquête	0

Ne comprend pas les dossiers réglés, abandonnés, retirés ou rejetés sans tenir d'enquête au stade de l'arbitrage

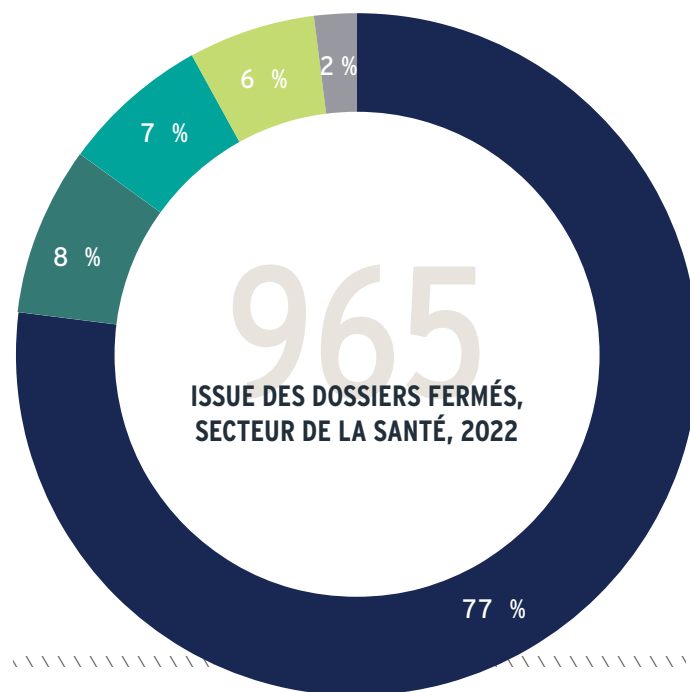
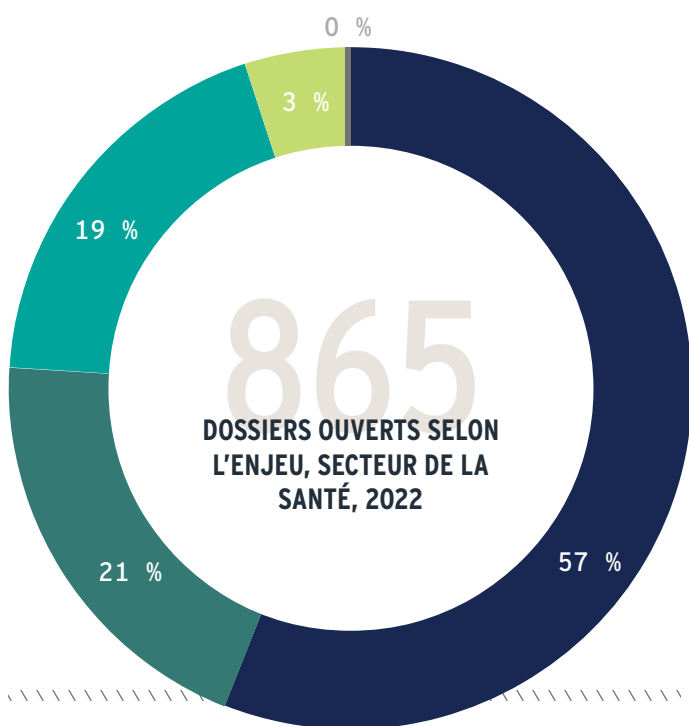
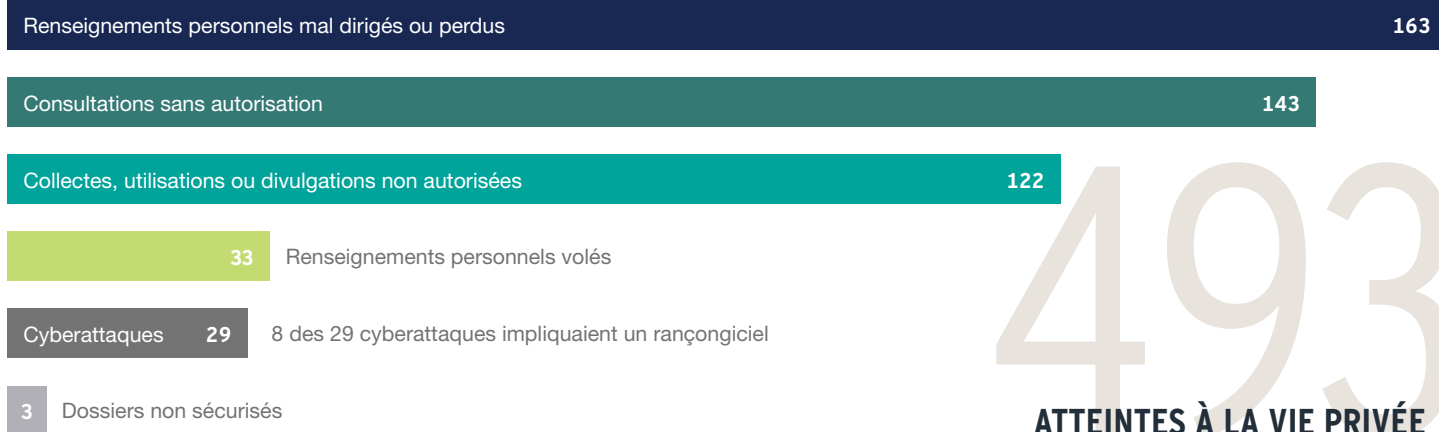
● Exclusion	179
● Règlement	92
● Retrait	13
● Production d'un rapport	8
● Abandon	6

Les atteintes à la vie privée autodéclarées ont été traitées séparément. Sur les 152 atteintes à la vie privée autodéclarées en 2022, 150 ont été réglées, 1 a été exclue et 1 a été retirée

PLAINTES RELATIVES À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE AUTODÉCLARÉES, INSTITUTIONS MUNICIPALES, DOSSIERS OUVERTS ET FERMÉS, 2018-2022



ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE AUTODÉCLARÉES SELON LA CAUSE, SECTEUR DE LA SANTÉ, 2022

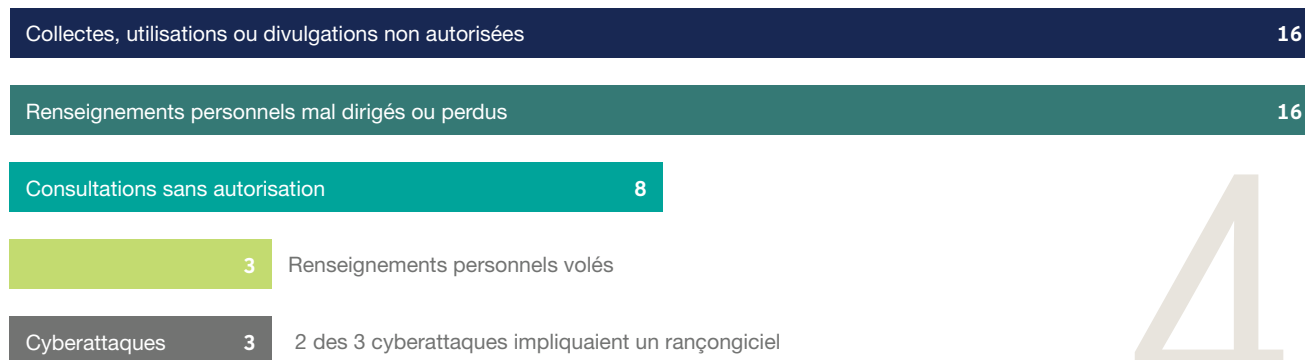


Atteintes à la vie privée	492
Plaintes relatives à l'accès ou à la rectification	180
Plaintes relatives à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation	163
Dossiers de plainte concernant la collecte, l'utilisation ou la divulgation ouverts par le CIPVP	29
Plainte déposée par la commissaire	1

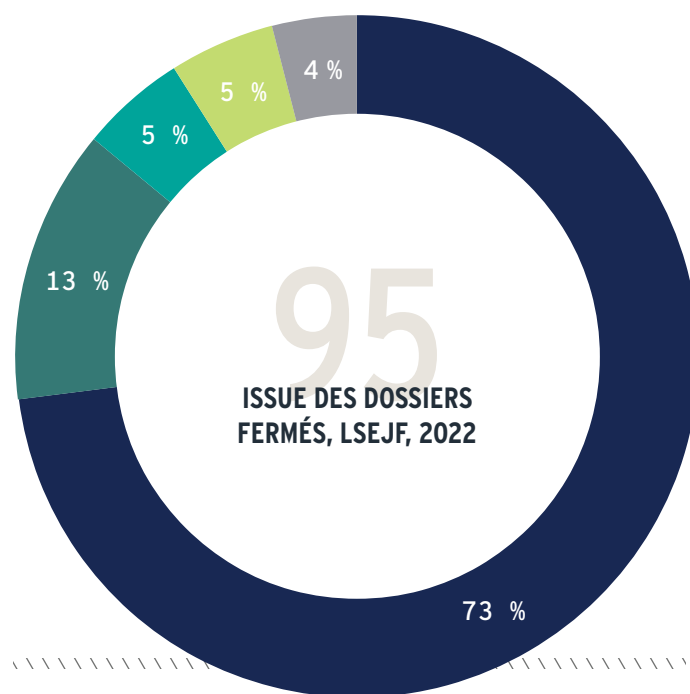
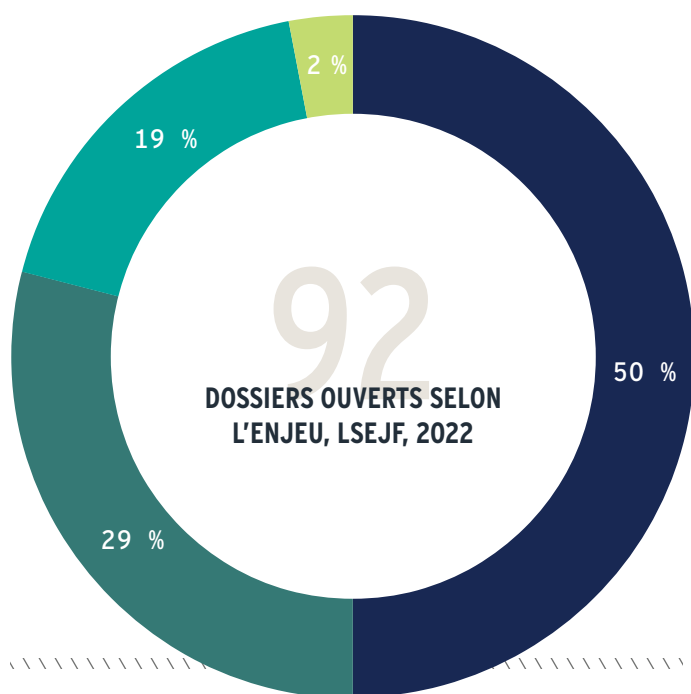
Règlement	745
Exclusion / Rejet	75
Retrait	67
Abandon	58
Ordonnance/décision rendue	20

1 des 20 ordonnances/décisions était une ordonnance provisoire

ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE AUTODÉCLARÉES SELON LA CAUSE, LSEJF, 2022



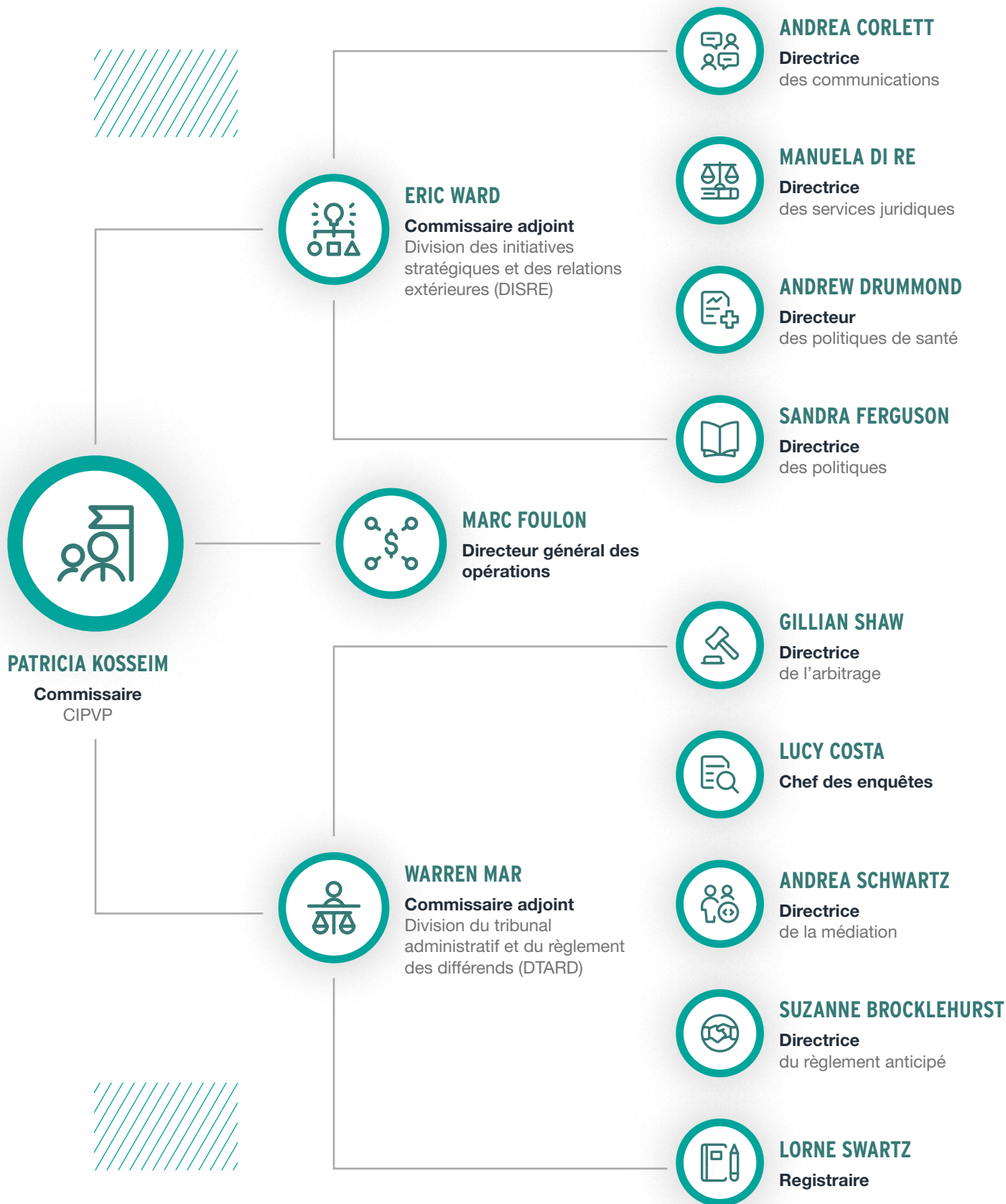
46
ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE



Atteintes à la vie privée	46
Plaintes relatives à l'accès ou à la rectification	27
Plaintes relatives à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation	17
Dossiers de plainte concernant la collecte, l'utilisation ou la divulgation ouverts par le CIPVP	2

Règlement	69
Exclusion	12
Retrait	5
Abandon	5
Ordonnance/décision rendue	4

ORGANIGRAMME



ÉTAT FINANCIER

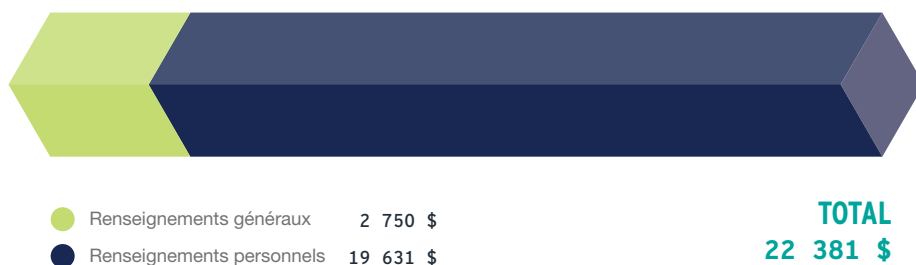
L'exercice financier du CIPVP s'échelonne du 1^{er} avril au 31 mars. Les chiffres financiers sont arrondis au dollar le plus proche et établis selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. L'état financier du CIPVP est audité chaque année par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario.



	2022-2023	2021-2022 (Prévisions)	2021-2022 (CHIFFRES RÉELS)
TRAITEMENTS ET SALAIRES	14 900 500 \$	14 433 300 \$	14 322 327 \$
AVANTAGES SOCIAUX	3 980 400 \$	4 138 200 \$	3 325 188 \$
TRANSPORT ET COMMUNICATIONS	122 000 \$	132 900 \$	124 202 \$
SERVICES	3 492 400 \$	3 125 700 \$	3 737 032 \$
FOURNITURES ET MATÉRIEL	137 000 \$	122 500 \$	184 591 \$
TOTAL	22 632 300 \$	21 952 600 \$	21 693 340 \$

DROITS D'APPEL PERÇUS EN 2022

Les droits d'appel sont versés au ministre des Finances et ne sont pas transférés au Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (CIPVP). L'état financier du CIPVP n'inclut donc pas de droits d'appel.





Information and Privacy
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario

2, rue Bloor Est, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M4W 1A8

416 326-3333

info@ipc.on.ca

www.cipvp.ca